

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire

DANS CE NUMÉRO :

LE PLAN DE LA C.G.T.

par Maurice CHAMBELLAND

Liberté pour Victor Serge!

par Pierre MONATTE

Une démission
à l'Union des Syndicats de la Seine

VOUS qui recevez cette Revue pour la première fois !
qui ne nous connaissez pas !

Reportez-vous à la 4^{me} page de la couverture

ELLE VOUS INTERESSE TOUT PARTICULIEREMENT

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)
54, rue du Château-d'Eau — PARIS (X^e)

Conditions d'abonnement

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois.... 10 fr.
Six mois.... 20 fr. Un an.... 40 fr.

EXTERIEUR

Trois mois.... 13 fr.
Six mois.... 26 fr. Un an.... 50 fr.

Permanence :

Tous les soirs de 18 à 19 heures
54, rue du Château-d'Eau

Adresser la correspondance :

- à Pierre MONATTE, pour la rédaction ;
- à CHARBIT, pour la Renaissance du Syndicalisme ;
- à CHAMBELLAND, pour l'administration.

Tous trois : 54, rue du Château-d'Eau,
Paris-10^e

(Utiliser pour les envois de fonds notre compte de chèques postaux : « Révolution Proletarienne » 734-99 Paris).

.....
Ni Korespondas per Esperanto
.....

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

- 1^o De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C.G.T. et d'une seule Internationale syndicale ;
- 2^o De sortir les deux C.G.T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible ;
- 3^o De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;
- 4^o De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en précisant la formation de Cercles d'études syndicales
- 5^o De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SOMMAIRE

Les Faits de la Quinzaine

La « liberté économique » c'est le cartel obligatoire ! — Bientôt, de Marin à Cachin. — Impossible de ruser avec la lutte de classe. — Qui osera dire la vérité aux paysans ? R. L.

Liberté pour Victor-Serge ! P. MONATTE

Défendons les Algériens de Paris BUSSEUIL

Le plan de la C.G.T. M. CHAMBELLAND

Parmi nos lettres

Les déclarations d'Archimbaud. — Comment voulez-vous prendre le pouvoir ? — Croatie et Serbie. — Deux expériences.

Quatre entre toutes VICTOR-SERGE

Nouvelle arrestation de Lazarevitch

L'unité du sport ouvrier. G. MAUPIOUX

La renaissance du Syndicalisme

Jouhaux et la lutte contre le fascisme F. CHARBIT
Petit carnet
La démission de Guigui
Assez de misère : du travail et du pain

La marche vers l'unité syndicale

Les fusions de réseaux chez les cheminots. — Les cheminots de Nanterre et l'unité. — Dans l'Enseignement de la Vendée. — Pourquoi ne pas revenir à la formule de 1927 ?

Ce que la C.G.T. devrait faire

Faits et Documents

Les déclarations de M. Archimbaud. — Contrôlez ! Contrôlez ! — Le Conseil supérieur du Travail et le chômage. — La féodalité financière aux colonies.

Entre Nous

LES FAITS DE LA QUINZAINÉ

La "liberté économique"

c'est le cartel obligatoire !

Flandin avait fait son ministère sous le signe du rétablissement de la « liberté économique » ; sa déclaration ministérielle en était tout imprégnée.

Dans son discours-programme radiodiffusé de l'autre jour, le néo-défenseur de la République débute encore par un grand coup de chapeau à la liberté économique : « L'adaptation de la production et de la consommation se serait faite d'elle-même si l'automatisme des lois économiques n'avait pas été enrayeré. C'est pourquoi je tends vers un retour à la liberté », mais il conclut... en annonçant un projet de loi rendant obligatoire « les ententes de producteurs tendant à régulariser la production », autrement dit : les cartels.

Ainsi « tendre » vers le retour à la liberté économique, c'est, pour Flandin, rendre légalement obligatoire le monopole, c'est supprimer par la force de la loi, la concurrence, la libre concurrence entre les « producteurs » !

Inconséquence ? Bourrage de crânes de politicien — analogue à celui du gouvernement précédent annonçant solennellement que tous ses efforts tendraient à la baisse des prix, et dont pas une mesure, comme d'ailleurs celles de ses prédécesseurs, n'avait d'autre but que de faire monter le prix de telle ou telle chose ?

Il y a de cela, mais il n'y a pas que cela.

Le sens du discours Flandin s'éclaire dès qu'on apprend que la première industrie à laquelle on appliquerait le cartel obligatoire serait celle des fontes de moulage.

On sait que la métallurgie française vit en général depuis longtemps sous le régime des cartels, cartels illégaux, mais qui n'ont jamais été inquiétés par l'Etat, et dont le premier, un cartel pour les fontes précisément, le fameux Comptoir de Longwy, remonte à une cinquantaine d'années. Du fait de ces cartels dont chacun groupe tous les producteurs de la spécialité, acheteurs de fonte ou d'acier se trouvent devant un vendeur unique, qui leur fait... le prix qu'il veut.

Il y a quelques années, à l'époque des vaches grasses où il n'y avait qu'à se baisser pour ramasser du profit, ces cartels avaient à peu près tous disparus, mais depuis, ils se sont reconstitués : cartel des poutrelles, cartel des rails, cartel des fils de fer, etc... ; tous, sauf un, celui des fontes de moulage pour lequel l'entente ne parvient point à se faire, si bien que la fonte est restée encore à un prix relativement abordable. C'est là une écharde assez sérieuse au flanc du Comité des Forges ; en obligeant ceux des producteurs de fonte qui veulent rester libres à faire partie du cartel que les dirigeants des Forges constitueront, Flandin la lui enlève. Plus de « dissidence » possible dans la métallurgie ; chacun devra ne produire et ne vendre qu'aux conditions fixées par les magnats. Vive la liberté !

Cela explique donc — surabondamment — la conclusion du discours-programme de Flandin,

mais pourquoi débiter par un hymne à la liberté ?

Pour autre chose, parfaitement claire, et qui servira les mêmes gens. Quand Flandin parle de cartel obligatoire, il s'agit de fonte et d'acier ; quand il parle de liberté, il s'agit de blé.

Supprimer le prix minimum fixé pour le blé, tel est l'objectif des hymnes à la liberté. Le prix minimum pour le blé c'est le pain cher ; le blé cher, ce sont tous les autres produits agricoles chers ; c'est la vie chère. Le Comité des Forges veut la vie moins chère afin de pouvoir baisser les salaires. Voilà pourquoi il faut rétablir la « liberté économique » en ce qui concerne le blé ; il faut rétablir le jeu de la « libre concurrence » dans l'agriculture afin de faire baisser les prix des produits agricoles — ce à quoi pour notre part nous ne voyons aucun inconvénient — mais en même temps... supprimer le peu qui reste de la libre concurrence dans la métallurgie afin de faire hausser les prix du fer.

Ainsi ces Messieurs des Forges gagneraient des deux côtés : par réduction de leurs prix de revient du fait de la baisse du coût de la vie et des salaires, et par hausse de leurs prix de vente par l'insitution obligatoire chez eux de prix de monopole.

Le bruit court que la raison de l'hostilité Flandin-Tardieu est que Flandin a dégommé Tardieu comme homme à tout faire du Comité des Forges. La « politique économique » annoncée dans le discours-programme — rédigé sans doute rue de Madrid — en est la confirmation.

Bientôt, de Marin à Cachin

Ainsi, non content d'avoir affiché en grosses lettres sur tous les murs de France : « Nous aimons notre pays », le parti communiste propose maintenant au parti socialiste un programme qui relève peut-être des sociétés de Bienfaisance, mais qui n'a rien à voir avec le socialisme, même le plus pâle. Après avoir répudié l'internationalisme, le parti dit communiste répudie la socialisation.

Je pense que personne, — sauf ceux qui, de parti-pris, veulent absolument mourir avec leurs illusions — ne se méprend sur les raisons de cette double répudiation. Sa simultanéité avec le resserrement de l'alliance, pardon ! de l'« entente » franco-russe est à elle seule révélatrice. Il faut préparer le ministère de guerre, le gouvernement d'« union sacrée » qui saura conduire, de compte à demi, avec Staline, la prochaine guerre jusqu'au bout.

Un gouvernement français de début de guerre, c'est connu depuis 1914, doit compter tous les partis représentés au Parlement, depuis celui de la plus extrême Droite, jusqu'à celui de la plus extrême Gauche, de Denys Cochin à Guesde. C'est la condition nécessaire pour réaliser l'« Union » aussi aux tranchées. Or, le parti de la plus extrême Gauche, c'est aujourd'hui le Parti Communiste. Sa place est dans l'Union Sacrée. Sa présence au sein du gouvernement de guerre sera à la fois l'assurance que les ouvriers français iront de bon cœur se battre pour Staline, et que le gouverne-

ment lui-même, sous son « énergique » impulsion, ne flanchera pas.

Cette présence, il faut dès maintenant la préparer. Avec un couteau entre les dents on n'entrerait que difficilement dans un ministère bourgeois, même de guerre; il faut se faire convenable; dépouillons donc au plus vite ces vieux habits de « défaitistes » et d'« expropriateurs ». Si Paris vaut bien une messe, la défense de l'Etat russe vaut bien l'abandon de la Révolution.

Impossible de ruser avec la lutte de classe

On sait que le Syndicat National des Instituteurs a fondé un hebdomadaire, la Terre, destiné à la propagande chez les paysans. Voici ce qu'on y pouvait lire dans le numéro du 10 novembre, en conclusion de l'éditorial intitulé la politique agricole :

« Que tous les crédits consentis en faveur de l'exportation [du blé] soient légèrement augmentés et mobilisés sans de trop longs délais. Et qu'ils soient employés à acheter ferme une certaine proportion de nos blés en vue d'une destruction immédiate, absolue, indiscutable (1). »

Ainsi, voici ce que l'on réclame : la destruction du blé ! Les mesures de destruction de vivres dont on faisait des gorges chaudes lorsqu'il s'agissait du café du Brésil, ou des bananes du Centre Amérique..., voici maintenant qu'on les présente comme le seul remède, aux paysans de France ! Alors qu'il y a presque quotidiennement dans ce pays même des chômeurs qui se suicident parce qu'ils crèvent de faim, alors que dans le monde des dizaines de millions d'hommes ne mangent pas à leur faim, on exige une destruction immédiate, absolue, indiscutable de millions de quintaux de blé.

Telle est la politique préconisée par un organe fondé et contrôlé par un syndicat de salariés !

Sous l'Ancien Régime, les « accapareurs » étaient accusés d'organiser la destruction des vivres pour en faire monter les prix : les prolos de l'époque voulaient les pendre ; maintenant, ce sont eux-mêmes qui indiquent le moyen de faire monter le prix de leurs vivres, en les détruisant !

On croit rêver...

Mais, en y réfléchissant, on s'aperçoit vite que ce n'est là que l'aboutissement fatal d'une grande illusion, l'illusion si fort à la mode depuis quelques années, et que nous avons maintes fois dénoncée... sans illusions : celle qui consiste à penser qu'on peut unir les contraires, qu'il suffit de « savoir s'y prendre » pour rallier sous un même drapeau la classe des propriétaires et celle des sans-propriété. Car il ne suffit pas de baptiser les « petits » propriétaires, de « classe moyenne » pour faire que ceux-ci ne soient pas propriétaires et donc partie intégrante de la classe propriétaire, que leurs intérêts ne soient pas les mêmes que ceux de tous les propriétaires, petits ou gros (2), que leurs intérêts de classe ne soient pas diamétralement opposés à ceux des sans-propriété.

(1) C'est moi qui souligne.

(2) Ne pas confondre la jalousie avec la divergence d'intérêts. C'est cela qui trompe souvent. Tel petit propriétaire parlera du « gros » d'à côté avec une violence souvent bien supérieure à celle de l'ouvrier parlant de son patron. Cela n'empêche qu'il a les mêmes intérêts que le « gros » : vendre son blé à un prix de monopole est avantageux à celui qui en récolte 50 quintaux, comme à celui qui en récolte 1.000.

Il s'en suit que c'est de l'utopie pure que vouloir faire une politique qui soit la leur, et qui soit celle des salariés. Ou on continue à faire une politique de défense des intérêts des salariés et alors on heurte « leurs » intérêts ; ou on fait « leur » politique, mais alors on fait une politique contraire aux intérêts des salariés. Comme le Syndicat des Instituteurs, on en arrive, au bout de quelques mois à réclamer que des mesures soient prises pour que l'instituteur paie son pain plus cher !

C'est ce qu'on appelle « conquérir les classes moyennes » ; j'appelle cela : être conquis par elles.

Qui osera dire la vérité aux paysans ?

Est-ce à dire qu'il n'y ait absolument rien à faire à l'égard des paysans ? — Je ne le pense pas. Seulement il faut, non point s'adresser à leurs intérêts de classe, mais à leur intelligence. Certes, on n'obtiendra point ainsi un mouvement de « masse », mais on pourra créer suffisamment d'îlots de résistance, pour paralyser leur action de classe.

Pour cela, il faut leur dire la vérité.

Il faut leur apprendre qu'ailleurs le blé qu'ils ont tant de mal à produire, et avec lequel ils ne parviennent pas à vivre s'ils ne le vendent pas 100 francs et plus le quintal, est produit moitié moins cher ailleurs, c'est-à-dire avec moitié moins de mal, par des gens qui vivent mieux qu'eux et qui cultivent cependant des terres qui ne sont pas sensiblement plus fertiles que les leurs. Qu'il en est de même pour à peu près tous leurs autres produits. Que, dès lors, il est vain de supposer qu'ils pourront vendre indéfiniment à des prix doubles ou triples de ceux auxquels on peut acheter les mêmes produits que les leurs à l'étranger ; qu'il est impossible aux non-agriculteurs de ce pays — quand ce ne serait que du fait de la concurrence internationale — d'accepter de leur payer indéfiniment une prime égale à deux ou trois fois la vraie valeur de leurs produits. Qu'il leur faut donc produire dans les mêmes conditions qu'en Amérique, c'est-à-dire avec une technique moderne. Or, cela est incompatible avec leurs propriétés mouchoirs de poche, incompatible avec la propriété parcellaire. Ou bien donc, il leur faudra accepter l'expropriation par la grande propriété dans laquelle ils seront réduits à travailler comme salariés — ou bien il leur faut détruire la propriété. Ils ne pourront se sauver comme individus, que par la mort de leur classe.

Qu'une telle propagande soit fort difficile, je le sais foutre bien ! Qu'elle demande un courage, un doigté et une ténacité remarquables, c'est bien certain. Elle ne peut être menée que par des gens en contact direct et permanent avec le paysan, des gens en qui il aura personnellement confiance. Il n'y a qu'une catégorie d'hommes qui réponde à cette condition, c'est précisément celle des instituteurs de village.

Seul, l'instituteur peut faire comprendre au paysan que son salut ne réside pas dans de nouveaux privilèges accordés à sa propriété ; mais dans la destruction de la propriété.

Tâche terriblement ingrate, mais la seule honnête, la seule féconde. Autrement, il n'est que battage électoral.

R. L.

LIBERTÉ POUR VICTOR SERGE!

Les trois lettres de Victor-Serge publiées par l'École Emancipée du 28 octobre constituent la meilleure réponse aux déclarations faites par Losovsky à une délégation d'instituteurs unitaires de l'Yonne.

Il n'est pas inutile de rappeler la teneur de ces déclarations :

« Ayant posé la question de Victor-Serge, Losovsky leur a répondu que Victor-Serge avait du travail à Orenbourg, qu'il y faisait des traductions pour l'I. C. et gagnait sa vie comme traducteur, et que d'ailleurs dans deux ou trois ans il serait gagné à l'orthodoxie stalinienne.

« Pour ce qui est de son retour en Occident, impossible : citoyen soviétique, il doit participer aux succès et peines de la révolution ; s'il revenait chez nous, il serait perdu pour la Révolution ; c'est sur place qu'il modifiera son jugement. »

Et maintenant voici la réponse faite immédiatement par Victor-Serge :

« Orenbourg, 2 octobre 34.

« Chers amis, je réponds à votre carte du 18 septembre, reçue aujourd'hui. Je n'ai eu depuis mars 1933 aucun travail ni de traduction ni autre pour personne, malgré tous les efforts que j'ai faits pour m'en procurer chez les éditeurs moscovites avec lesquels j'étais en rapports depuis plus de dix ans. Ils ont d'ailleurs mis mes ennuis à profit — tous sans exception — pour ne point me régler l'arriéré

« A vrai dire je pourrais tenir matériellement (avec une modestie de pleine brousse où les besoins sont restreints) grâce à mes droits d'auteur chez Rieder, si chiches soient-ils ; mais il faudrait pour cela que mes manuscrits nouveaux finissent par arriver. Rien de plus déprimant à cet égard que les avatars de mes envois. L'un fait à R. Rolland le 20 mai (4 lettres recommandées), « égaré à la poste » ! Un second, fait pour le même destinataire à la censure de Moscou, instruction publique, également en recommandé, également « égaré à la poste » !! J'en fais un troisième à la censure, mais quelles sont ses chances de ne pas s'égarer un jour ou l'autre ? Outre le préjudice matériel, je vous laisse à penser quel sentiment d'étranglement éprouve un homme qui aime sa tâche et se croit utile...

« Merci infiniment de tout et bien vôtre. »

Craignant que sa carte du 2 octobre ne soit pas parvenue, Victor-Serge en envoyait une deuxième où il confirmait cette réponse, en ajoutant :

« Si l'on vous a dit que j'étais pourvu de boulot, on a donc menti une fois de plus. Sur place, l'autorisation d'enseigner m'a été refusée a priori... »

Enfin, d'une lettre du 30 septembre, parvenue seulement le 22 octobre, Bouët détache le passage suivant :

« Ma femme est enfin partie pour se faire hospitaliser à Moscou (15 septembre), mais je n'en ai pas de nouvelles depuis et bien des appréhensions me sont permises. Jamais il ne m'a été plus lourd d'être paralysé. Voici mon fils touché aussi par

le paludisme qui règne dans la contrée, ne ménageant personne, et que l'on ne peut bien combattre, faute de quinine... L'hiver s'annonce aussi mal que possible sous le rapport du chauffage. Pas de combustibles du tout... »

Il ne peut faire de doute pour personne que Losovsky a menti. Il a surpris la bonne foi des six instituteurs unitaires de l'Yonne.

Je pense que ceux-ci ne répondront pas comme me répondit un jour un « sympathisant » — il n'est pas d'ailleurs de pires fanatiques que les « sympathisants » — à qui un communiste avait menti :

— Il m'a menti... Il a eu raison !

Les six instituteurs unitaires de l'Yonne diront que Losovsky a eu tort. Ils le diront même, j'espère, avec une certaine colère.

On comprend que Victor-Serge n'ait pas répondu à quelques amères plaisanteries. Mais nous ne sommes pas tenus au même mutisme. Nous avons le droit de faire un certain nombre de remarques.

Quoi ! l'orthodoxie stalinienne a besoin pour obtenir un ralliement de continuer, pendant deux ou trois ans encore, contre un militant le traitement qu'elle lui inflige depuis près de deux ans déjà ?

Déportation. Refus de travail, ce qui équivaut au refus de pain. Folie de la femme. Paludisme de l'enfant. Et tout le reste.

Il faut avoir du caractère pour ne pas se laisser gagner plus vite à l'orthodoxie stalinienne.

Retour en Occident, impossible pour un citoyen soviétique.

Vraiment ?

Il semble pourtant que pour un certain citoyen soviétique nommé Trotsky la règle a fléchi. Elle peut fléchir une fois de plus en faveur de Victor-Serge. Cette fois ce ne sera pas à la honte de la Russie.

Que pensez-vous Romain Rolland de cette histoire de manuscrit ?

Vous aviez autorisé Serge à vous adresser ce manuscrit. Un manuscrit de roman dont le sujet se passe avant guerre. Qu'est-ce que la censure russe peut invoquer pour en arrêter l'expédition, une fois, deux fois, trois fois ?

Ne croyez-vous pas, Rolland, que la censure ne se moque pas seulement de Victor-Serge, qu'elle se moque aussi de vous ?

Et vous, Jean-Richard Bloch ? Et vous, Malraux ?

Vous croyez vraiment que vous pourrez parler des droits de l'écrivain si vous vous taisez sur l'affaire Serge ?

Certes, Malraux, vous avez des dons de prestidigitateur. Je vous ai vu à la Mutualité, lors du compte-rendu du congrès des écrivains soviétiques, escamoter la question de la liberté de l'écrivain révolutionnaire en Russie. Vous avez réussi le

tour. Pour la salle, peut-être. Par pour vous. Cette question ne se laisse pas escamoter. Elle vous poursuivra, avec l'exemple précis de Victor-Serge, comme un remords.

*
**

L'Association juridique internationale a estimé, paraît-il, qu'elle ne pouvait s'occuper du cas Victor-Serge.

Si elle n'était pas un simple camouflage communiste, elle se serait empressée d'examiner un tel cas. Elle y aurait même joint l'étude de la justice administrative en Russie.

Pierre MONATTE.

Défendons les Algériens de Paris !

18 mois de prison et près de 50.000 francs d'amende à trois Algériens, sous le prétexte d'avoir reconstitué une organisation dissoute.

Et cela non pas en vertu du code de l'indigénat, mais en vertu code civil français. Car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ça ne se passe ni à Constantine ni aux confins du Sahara, mais chez nous, en France, à Paris même, dans ce Paris révolutionnaire... jadis.

Mais voyons les faits.

Tout d'abord un peu d'histoire.

Il y a quelques années, des étudiants musulmans, algériens, marocains et tunisiens fondaient un groupement à tendance nationaliste : « l'Etoile Nord-Africaine ».

Par son organe, en langue française, *El Ouma*, par son activité « l'Etoile » jouit d'une certaine influence sur les travailleurs arabes de la région parisienne. C'est ce que n'ignore pas le gouvernement que renseigne un service de mouchardage et de corruption s'occupant spécialement des indigènes de l'Afrique du Nord travaillant en France.

A la suite des rapports de cette officine, dont le siège est à Paris, rue Lecomte, des poursuites en dissolution sont intentées, en 1929, contre l'Etoile Nord-Africaine. Entre temps, le groupement se débarrasse de l'influence stérile des communistes, qui devenait trop envahissante, affirme nettement sa foi nationaliste et prend le nom de la « Glorieuse Etoile ».

La « Glorieuse Etoile » connaît le succès. Les travailleurs arabes viennent si nombreux à ses meetings que le gouvernement prend peur. Et vous savez que quand le bourgeois français a peur, il a vite fait de recourir à l'arbitraire et quand il y recourt, il a la main lourde.

Voyez plutôt : impossibilité pour la Glorieuse Etoile de tenir de réunion publique et poursuites contre trois de ses membres sous l'inculpation : « d'association illégale, complicité ». Et M^e Berthon aura beau dire que la soi-disant dissolution de 1929 n'a jamais été signifiée, ni à lui-même, défenseur de l'Etoile, ni aux membres de ce groupement, les juges aux ordres condamnent : Messali Hadj, président de la « Glorieuse Etoile » ; Radjef Belkacem, trésorier, et Imache Amar, administrateur et rédacteur en chef d'*El Ouma*, à six mois de prison chacun, et solidairement à une amende qui s'élève à près de 50.000 fr.!

Mais ce n'est pas tout. Quelques jours avant sa condamnation, le directeur politique d'*El Ouma*, Messali Hadj, le propre président de la « Glorieuse Etoile », est enfermé à la Santé sous une nouvelle inculpation : « excitation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste ». Le prétexte ? Il paraît que dans une réunion publique où se trouvaient trois soldats indigènes, Messali aurait rappelé un verset du Coran disant qu'un musulman ne doit pas tuer son frère.

Et voilà comment le gouvernement français traite les Algériens à Paris !

Pour protester contre l'application en France du code de l'indigénat, un meeting organisé par la ligue antiimpérialiste s'est tenu au Palais de la Mutualité, le jeudi 22 novembre.

Nous n'étions pas nombreux, hélas ! Et pourtant ?

Le monde ouvrier parisien croit-il avoir fait tout son devoir de solidarité de classe en se rendant uniquement aux meetings organisés en faveur de nos camarades européens ? Des camarades allemands ou espagnols qui souffrent sous la botte du fascisme ont droit à toute notre sympathie agissante. Mais cela ne devrait pas nous empêcher de témoigner la même sympathie à tous ceux qui luttent contre le fascisme, qu'ils soient européens ou africains.

Camarades français de la métropole et plus particulièrement de la région parisienne, prenez garde ! Ceux que vous laisseriez vaincre aujourd'hui par le fascisme peuvent être demain gagnés à sa cause !

N'oubliez pas que les soldats marocains ont été les meilleurs artisans de la répression contre nos camarades espagnols des Asturies !

Sachez qu'il y a 60.000 travailleurs arabes dans la région parisienne et qu'il ne dépend que de vous qu'ils soient pour ou contre vous dans votre lutte contre le fascisme. Si vous voulez, vous pouvez faire de ces combattants magnifiques que sont les travailleurs nord-africains des alliés précieux. Mais pour cela vous devez réclamer pour eux la liberté de réunion et d'association, vous devez demander l'arrêt des poursuites contre leurs militants, vous devez faire sortir Messali de la Santé !

BUSSEUIL.

A propos de la réforme fiscale

Je dois à l'obligeance d'un contrôleur des contributions directes, M. Godard, de pouvoir rectifier une erreur qui s'est glissée dans le tableau des conséquences de la « réforme fiscale » de M. de Suez que la R. P. a publié dans son numéro du 25 octobre dernier.

Dans le deuxième cas, celui d'un salarié gagnant 18.000 francs par an, il fallait lire comme impôt à payer maintenant :

Sans enfant	186 fr.	au lieu de 372 fr.
1 enfant	148 fr. 80	au lieu de 297 fr. 60
2 —	111 fr. 60	au lieu de 223 fr. 20
3 —	37 fr. 20	au lieu de 74 fr. 40

Les calculs sont tellement compliqués !

Mais cette légère erreur n'infirme en rien les raisonnements — et nos conclusions restent les mêmes.

H. POULET.

COMMENT LUTTER CONTRE LA CRISE ET EMPÊCHER LE FASCISME ?

LE PLAN DE LA C. G. T.

En nous présentant le Plan de la C.G.T., on nous dit qu'il s'agit essentiellement d'empêcher le fascisme, et, pour empêcher le fascisme, de lutter contre la crise. Citons le préambule du Plan :

« C'est qu'en effet la misère est cause d'avilissement moral ; elle rend possibles toutes les aventures. La C.G.T. poursuit son rôle historique en s'imposant une tâche dont les résultats, économique et social, se confondent. Il faut vaincre la crise, supprimer le chômage, permettre à tous de vivre en travaillant. »

Les grandes lignes du Plan

Selon les auteurs du Plan, il ne s'agirait pas d'un « Plan complet de fonctionnement d'un régime », mais d'un « Plan d'urgence » comportant des mesures d'application immédiate.

Deux principes sont affirmés :

1° - Opposition irréductible à toute politique de déflation ;

2° - Nécessité d'une économie rationnellement dirigée.

On ajoute que la nécessité d'une direction économique pose le problème de la réforme constitutionnelle.

Néanmoins, « le principe suivant doit demeurer à la base de notre démocratie : Souveraineté du suffrage universel ».

Citons encore :

« On nous propose (solution fasciste) de subordonner le politique à l'économique, de remplacer le Parlement par le Conseil National des Corporations. La formule, de prime abord, peut sourire à des syndicalistes qui se souviennent de formules proudhoniennes : « L'atelier remplacera le gouvernement ». En fait, dans l'état actuel des forces et des capacités, elle aboutirait à se remettre entièrement à la discrétion de l'oligarchie économique. »

Le Plan réclame « l'organisation de la démocratie économique » :

« Si la représentation du suffrage universel direct doit rester souveraine pour les attributions essentielles de l'Etat, il est indispensable que les pouvoirs légiférants soient aidés dans le domaine économique et que leurs décisions soient préparées. Cela ne peut être le fait que d'une assemblée ayant des pouvoirs étendus et qui soit l'expression des besoins et des forces économiques. »

« L'Assemblée économique sera composée de représentants qualifiés désignés par les organisations patronales et ouvrières les plus représentatives de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, ainsi que des travailleurs indépendants, des artisans, des professions libérales, des consommateurs, des coopérateurs. »

Cette Assemblée économique « dressera un plan de développement de l'économie nationale en vue d'assurer l'utilisation complète et ininterrompue de la main-d'œuvre et de toutes les forces productives du pays. Ce plan sera soumis à l'approbation directe ou indirecte du suffrage universel. Dans le cadre du Plan adopté, le Conseil Supérieur de l'Economie exercera un contrôle permanent sur la direction des capitaux nécessaires à la vie économique. »

Suit un « exposé des moyens de la direction économique par la nationalisation du crédit et des industries-clés ».

Arrêtons-nous au seuil de la technique pure. Voyons ces grandes lignes du Plan.

Le Plan n'a pas été discuté

En dépit de l'affirmation première, ce Plan ne se présente nullement comme un « Plan d'urgence ».

Ses auteurs ont jeté sur le papier un schéma de « démocratie économique » qui exige pour le moins le voyage à Versailles, et, s'ils veulent vraiment nationaliser le crédit et les industries-clés, s'ils veulent réellement établir l'économie dirigée, ils conviendront que c'est là œuvre de longue haleine. Que veulent-ils au juste ? Est-il urgent de lutter tout de suite contre la crise, ou peut-on se donner le temps de démonter et de remonter la machine de l'Etat et l'appareil de la production ?

Qu'un travail ayant demandé six mois d'étude et de mise au point présente encore, sur sa définition même, une telle contradiction, comment cela est-il possible ?

C'est tout simplement parce que ce travail a été fait en vase clos par quelques personnalités, et qu'on a baptisé « Plan de la C.G.T. » un document qui n'a pas été établi par les organisations composant la C.G.T. ni discuté par elles.

Quelle est l'origine du Plan ? Voici ce qu'en dit la brochure confédérale :

« Une résolution, portant en germe un plan d'ensemble de réorganisation économique, est sortie des travaux du Comité Confédéral National des 20 et 21 février 1934. »

« Puis une série de congrès régionaux, en mars, a permis aux travailleurs de la ville et des champs, aux salariés et aux artisans, aux petits commerçants et aux coopérateurs, de prendre contact en vue de l'élaboration d'un programme général commun. »

« Enfin, les Etats Généraux du Travail, tenus à Paris, le 7 avril, ont réuni à nouveau ce prolétariat de la démocratie affirmant sa volonté unanime de rénovation de l'économie nationale par la substitution de l'intérêt général aux profits particuliers, pour pallier la crise, lutter contre la misère grandissante et, ainsi, enlever toutes

chances à l'instauration d'un fascisme en France. »

Or, les Etats Généraux d'avril n'ont rien discuté du tout. Des membres de l'état-major confédéral y ont fait des discours, mais les délégués des syndicats n'y ont rien examiné, pas plus en gros qu'en détail. Il s'est agi d'un vaste meeting plutôt que d'une assemblée délibérante. Ces Etats Généraux ont fait penser aux trop fameux Congrès ouvriers et paysans convoqués en 1925, par le Parti communiste : beaucoup de délégués, sans mandat précis et souvent ne représentant qu'eux-mêmes ; de grands laïus sur des généralités ; un ordre du jour établi à l'avance et des formules en série qu'il faut avaler au moment, de reprendre son train.

Quant au Comité Confédéral National, on aimerait croire que celui de février a discuté le problème plus à fond que celui d'octobre. Mais ce n'est pas sûr, et, en tout cas, le texte que nous avons sous les yeux n'a pas été examiné en cette nuit pluvieuse d'octobre, dans la vieille baraque du boulevard Banqui, par des délégués dont l'esprit était ailleurs. Il n'y eut au C.C.N. d'octobre que deux courtes interventions sur le Plan, à peine écoutées, puis on vota à mains levées, sans chaleur, sans conviction.

Les représentants des Unions et des Fédérations ont ratifié le Plan tel qu'il avait été préparé... ailleurs. Encore moins, les organismes de gestion des Unions et des Fédérations et les Syndicats eux-mêmes en ont-ils délibéré ? En fait, il s'agit, non d'un véritable Plan de la C.G.T., mais d'un Plan dressé par un « Comité d'études composé de personnalités compétentes de la banque, de l'économie, de la jurisprudence, de la technique administrative » dont les membres ont travaillé « en accord avec des militants ». Telle est, selon les dirigeants de la C.G.T., l'origine du Plan.

Que le Plan ne satisfasse que ses auteurs, qui donc, dans ces conditions, s'en étonnerait ? Que maintenant, les organisations et les militants l'examinent, le discutent, le désapprouvent, qui donc pourrait s'en froisser ? Pour éviter cela, il aurait fallu, selon la démocratie syndicale, appeler toutes les organisations syndicales à l'étude d'un projet de Plan, provoquer une discussion qu'aurait couronnée une assemblée chargée de l'élaboration définitive.

Ce n'est pas la C. G. T. qui appliquera le Plan

La mode, qui sévit dans le mouvement ouvrier, comme ailleurs, veut évidemment qu'on ait un Plan. Elle nous est venue de Russie avec le Plan quinquennal. Aujourd'hui, le vieux Parti ouvrier belge a son Plan du Travail. La C.G.T. veut, elle aussi, avoir son Plan. Qui n'a pas son Plan ?

Qu'est-ce qu'un Plan ?

On en connaît deux exemples bien définis :

1° - Le Plan qu'on élabore et qu'on applique lorsqu'on est devenu, à la suite d'une révolution, le maître absolu du pouvoir d'Etat et de l'économie du pays : ce fut le cas des Russes avec le Plan quinquennal ;

2° - Le Plan qu'on dresse quand on pose sa candidature à l'exercice du pouvoir, le Plan qu'on

s'offre de réaliser en prenant la direction des affaires publiques par la conquête de la majorité parlementaire : c'est le cas des Belges.

Il ne suffit pas d'avoir un Plan, il faut prévoir son application.

On est bien obligé de constater que le Plan confédéral reste muet quant à son application et que l'équivoque déjà relevée règne d'un bout à l'autre du Plan.

S'agit-il d'un programme minimum énonçant les revendications les plus urgentes de la classe ouvrière et servant à la mobilisation de celle-ci ?

S'agit-il d'une déclaration de candidature de la C.G.T. à la gestion des affaires publiques, à la direction de l'économie, tout de suite, avant même la « suppression du salariat et du patronat » ?

Où nous trouvons-nous seulement devant un exposé d'idées générales qu'on juge susceptibles de séduire surtout les classes moyennes et d'être adoptées et appliquées par le gouvernement au pouvoir, quel que soit ce gouvernement ?

Où s'accroche le Plan confédéral ?

Ce n'est, certes, pas un programme minimum. La classe ouvrière et ses revendications n'y tiennent qu'une place très mince. Par contre, la *protection de l'épargne* y est à l'honneur. On trouve bien ça et là quelques formules : Semaine de quarante heures, Congés payés, grands travaux, mais, de toute évidence, l'essentiel du Plan de la C.G.T. n'est pas là.

C'est encore moins une déclaration de candidature à l'exercice du pouvoir, puisque — ô mânes des fondateurs de la C.G.T. ! — on déclare vouloir maintenir le principe de la « *Souveraineté du suffrage universel* » dont la « *représentation* (c'est-à-dire les députés) doit rester souveraine dans les attributions essentielles de l'Etat ». Quant à la formule de Proudhon : « L'Atelier remplacera le Gouvernement », on ose à son propos parler de fascisme... Elle n'est pas, elle n'est plus la formule de la C.G.T.

Plus on examine le Plan, plus on se rend compte que ce n'est qu'un ensemble de recettes que la C.G.T. offre au gouvernement de l'heure, au gouvernement Flandin comme au gouvernement Doumergue, comme à n'importe quel gouvernement, en lui disant : « Voilà ce que pense la C.G.T. », mais en lui laissant le soin d'appliquer, de réaliser la pensée de la C.G.T. La C.G.T. ne serait-elle plus bonne qu'à fournir d'idées économiques les hommes politiques au pouvoir ? Qu'à « aider », selon la formule même du Plan, les « pouvoirs légiférants » ?

L'un des auteurs du Plan a écrit :

« *Faute de détenir les instruments de production, la collectivité manque du pouvoir d'intervention nécessaire.*

« *Elle n'aura ce pouvoir que si elle soustrait les deux leviers libres à l'emprise du capital par la socialisation des monopoles et de l'appareil bancaire. En même temps, elle devra occuper les deux leviers étatiques : protectionnisme et fiscalité, ce qui implique l'accession au pouvoir des représentants du monde du travail.* » (Lucien Laurat, dans *L'Homme réel*).

C'est très joli, mais on ne trouve pas la moindre trace de l'accession au pouvoir des représentants

du monde du travail, dans le document de la C.G.T.

La C.G.T. ne dit pas qui appliquera son Plan. Ce qu'on parvient facilement à comprendre, c'est, en tout cas, qu'elle n'envisage pas de l'appliquer elle-même.

Le Plan fait confiance au Parlement

Alors, vaincre la crise, empêcher le fascisme, cela serait donc possible si le gouvernement actuel voulait se donner la peine d'adopter et d'appliquer le Plan de la C.G.T. ?

Croyait-on vraiment hier que le gouvernement du croix-de-feu Doumergue ne préparait pas le fascisme mais qu'il se proposait au contraire de lutter contre la crise, de résorber le chômage, de sauvegarder le niveau de vie de la classe ouvrière ?

Croit-on vraiment aujourd'hui que le gouvernement du flibustier Flandin soit une formation susceptible de vaincre la crise en réalisant l'économie dirigée, la nationalisation du crédit et des industries-clés ?

On n'ose l'affirmer : ce serait trop lamentable.

Si l'on ne croit pas cela, à la C.G.T., pense-t-on, alors, qu'une autre formation gouvernementale, un gouvernement de gauche, un gouvernement Daladier par exemple, issu d'une indiscutable majorité dégagée par de nouvelles élections, pourrait prendre et appliquer le Plan de la C.G.T. ?

Si c'est de cela qu'il s'agit, ces esprits « positifs », « réalistes » et « constructeurs » ont oublié qu'en ces derniers dix ans nous avons vécu deux expériences de « gouvernements de gauche ». Quelles leçons peut-on en tirer ?

Devant les problèmes économiques, les formations politiques nées des scrutins de Mai 1924 et de Mai 1932 ont fait preuve d'une impuissance totale, et, par deux fois, en raison même de cette impuissance, elles ont dû résigner le pouvoir qu'elles tenaient de la prétendue « souveraineté du suffrage universel ».

En 1926, c'est la lettre de la Banque de France énonçant que la marge disponible du compte courant du Trésor ne s'élevait plus qu'à une centaine de millions de francs qui a renversé le gouvernement Herriot.

Pour la majorité de 1932, il faut retenir comme essentielle la déclaration de M. Daladier au récent congrès radical de Nantes : l'ancien président du conseil a dit que la Banque de France avait, pendant près d'un mois, refusé d'escompter les Bons du Trésor à son gouvernement.

A la lumière de ces deux faits — et de bien d'autres... — on rougit presque de devoir rappeler à des dirigeants de la C.G.T. qu'il n'y a pas, en régime capitaliste, de « souveraineté du suffrage universel ». Si, dans le passé, le suffrage universel a pu parfois, avec beaucoup de bonne volonté, se dire le maître de l'Etat, il y a belle lurette que ce temps est révolu.

Il existe au-dessus du parlementarisme, un Etat puissant, dont la force est réelle et à qui appartient la vraie souveraineté : c'est la féodalité financière et économique, la Banque de France, les grandes banques, les grandes organisations patronales, les congrégations économiques. Le vrai gouvernement !

Ceci est tellement vrai que les auteurs du Plan accordent eux-mêmes la première place à la nationalisation du crédit et des industries-clés.

Mais ils ne disent pas comment ils pensent réaliser cette nationalisation. Si dans l'*Homme réel*, on déclare, comme nous l'avons vu, qu'elle implique l'*accession au pouvoir du monde du travail*, le plan de la C.G.T., lui, ne nous en dit absolument rien, répétons-le, et, comme par ailleurs, il n'envisage pas une participation de la C.G.T. à la campagne électorale pour conquérir le pouvoir politique, que conclure, sinon que le Plan fait confiance au Parlement sous sa forme actuelle ? Le Parlement pourrait vaincre la crise, empêcher le fascisme, nationaliser le crédit, les mines, les chemins de fer, les assurances, diriger l'économie...

Dirait-on vraiment que nous sommes encore dans l'année qui a vu le 6 février et la capitulation du gouvernement Daladier ?

— Vous vous méprenez, répliquera-t-on. Nous ne faisons nullement confiance au Parlement, impuissant en matière économique comme nous le savons tous. C'est précisément pour cela que nous avons donné au Plan une tout autre charpente, l'Assemblée économique, le Conseil supérieur de l'Economie.

Citons :

« Il (le Plan) estime que nous devons résolument entrer dans la voie d'une économie rationnellement dirigée.

» Pour cela, il faut créer l'organisme de direction, l'Assemblée économique, émanation des différents intérêts en présence et dotée de suffisants pouvoirs d'investigation, de décision et de contrôle. »

L'actuel Conseil National Economique n'apporte rien à la classe ouvrière. Le fait n'est pas contestable. C'est un organisme d'étude, de consultation, qui donne des avis mais qui est incapable de toute réalisation, car il ne dispose d'aucun pouvoir. Or, le Plan ne se soucie nullement de donner au Conseil National Economique le pouvoir qui lui manque.

On croit rêver.

Si l'on écrit dans le Plan que l'Assemblée économique doit avoir des « pouvoirs étendus », qu'elle « recevra tous les moyens de travail nécessaires à son rôle », c'est après avoir pris soin, comme nous l'avons déjà remarqué, d'écarter toute idée de subordination du politique à l'économique. Pourtant ! Pourtant !

Et l'on ajoute :

« L'Assemblée économique inspirera le pouvoir politique dans ses décisions, ayant influence sur le marché économique et, par voie de conséquence, sur le niveau des prix et des salaires et sur la durée du travail.

» A cet effet, elle devra être consultée sur tous les projets de lois, de décrets et de règlements concernant toutes les formes de l'activité économique et les conditions de travail. Ses avis, suggestions et projets seront obligatoirement soumis au Parlement dans les délais et conditions déterminés. Elle recevra droit de contrôle sur l'application de toute réglementation ou législation d'ordre économique.

» Elle aura également droit de regard et d'inter-

vention sur les diverses formes de l'organisation économique. Elle devra notamment connaître des ententes et des trusts, de leur organisation et de leur politique des prix et jugera si leur activité est conforme à l'intérêt général ».

On « inspirera le pouvoir politique », on sera « consulté », les textes seront « soumis au Parlement », on pourra « contrôler, regarder, intervenir, juger », mais, s'il vous plaît, quand décidera-t-on ?

Jamais. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le Plan.

« Si la représentation du suffrage universel direct doit rester souveraine pour les attributions essentielles de l'Etat, il est indispensable que les pouvoirs légiférants soient aidés dans le domaine économique et que leurs décisions soient préparées. »

Si l'on voulait pousser à fond la controverse théorique, il y aurait de quoi être encore plus épouvanté que Léon Blum devant le néo-fascisme de Marquet, car, là-dessous, on retrouverait les racines du « Politique d'abord » de l'Action Française, les racines de la conception mussolinienne : on consulte l'Assemblée économique mais seul l'Etat décide.

Mais s'agit-il d'autre chose, au fond, que de maintenir le Conseil National Economique, qui, de jour en jour, se démonétise et risque d'être abandonné par le gouvernement ?

Le Plan ne donne pas la direction de l'Economie à la classe ouvrière

Le Plan considère le Conseil National Economique comme un simple rouage de l'Etat. Il ne lui donne pas les pouvoirs qui lui manquent et il n'en démocratise pas la composition ; il se garde bien de prévoir que les travailleurs pourraient être appelés à désigner directement leurs représentants dans son sein. On est pour la démocratie économique ou on ne l'est pas. C'est sans doute pourquoi l'on indique expressément que les membres de l'Assemblée économique ne seront pas élus mais « désignés par les organisations les plus représentatives ». Et qui donc, en cas de contestation, dira quelle est l'organisation la plus représentative ? L'Etat, parbleu ! Rien de changé, donc : c'est en définitive l'Etat qui conserve le soin de désigner les représentants ouvriers.

C'est déjà grave dans l'état actuel des choses. Ça l'est bien plus encore lorsqu'il s'agit de l'économie elle-même.

Le Plan présente un schéma de l'organisation des industries nationalisées, du secteur nationalisé. Le secteur nationalisé de l'industrie doit être confié à un second grand conseil, le « Conseil Supérieur des industries nationalisées ». On prévoit des Conseils d'industrie (on ne prévoit pas de Conseils d'usine), des Conseils d'état-major, sans se soucier des troupes, des ouvriers qui travaillent.

Comment ces Conseils seront-ils organisés et comment leurs membres seront-ils nommés ? Voici ce qu'en dit le Plan :

« Dans les limites fixées, d'une part par l'acte de concession, et d'autre part par les directives générales du Conseil Supérieur des Industries na-

tionalisées, et sous les réserves indiquées ci-après concernant les conditions de nomination et de révocation du personnel dirigeant, un Conseil tripartite administrera l'industrie.

« Les membres de ce Conseil seront dans l'obligation de participer effectivement à la conduite de l'affaire, engageant personnellement leur responsabilité en donnant leur accord, ou en formulant des réserves sur la gestion du directeur général.

« La composition du Conseil tripartite doit être précisée comme suit :

« a) Producteurs. — On distingue trois échelons : main-d'œuvre, maîtrise, agents de gestion. Chacune de ces trois catégories de producteurs doit être représentée ; le délégué de chaque catégorie étant nommé par l'organisation professionnelle la plus représentative et révocable par elle ».

Même formule, donc, que pour le Conseil National Economique, avec la précision que voici :

« En cas de compétition, c'est au Conseil Supérieur qu'il appartiendra de désigner la plus représentative ».

Mais la partie « Producteurs », elle-même divisée en trois catégories et où la main-d'œuvre, c'est-à-dire la classe ouvrière proprement dite, n'entre que pour un tiers, cette partie « Producteurs » n'est qu'un des trois éléments chargés de l'Economie sous les ordres d'en haut. Il doit y avoir aussi dans les Conseils, des représentants des « consommateurs » et de la « collectivité ».

« b) Consommateurs. — Dans ce groupe, seraient non seulement compris les consommateurs et usagers, mais également les fournisseurs représentés par les délégués des autres industries nationalisées.

« Les représentants du groupe des consommateurs seraient choisis par des groupements libres de se constituer, suffisamment représentatifs et justifiant de leur intérêt à l'industrie en question. En cas de compétition, c'est au Conseil Supérieur qu'il appartiendra de trancher.

« c) Collectivité. — Les représentants de la collectivité seront choisis par le pouvoir politique sur des listes présentées par les grands corps de l'Etat et affectées chacune d'un nombre triple du nombre des représentants à pourvoir. »

Les représentants ouvriers ne seront donc jamais dans les Conseils d'industrie qu'une minorité. Un membre délégué sur neuf. Quant aux « dirigeants » car, toujours d'après le Plan lui-même, il y aura des « dirigeants » au-dessus des Conseils, eh bien ! les dirigeants se désigneront eux-mêmes. Pour le choix du directeur général d'une industrie nationalisée, on devra agir selon ce principe. Nous n'inventons rien, c'est toujours le Plan qui parle :

« La meilleure méthode à employer consisterait en la formation d'un collège électoral composé des chefs de services qui, par leur formation et leurs compétences, sont eux-mêmes susceptibles d'accéder à la direction générale. Ce collège établirait une liste de trois à cinq candidats. C'est dans cette liste que serait choisi, par le Conseil supérieur, le directeur général de l'industrie. »

Or, d'après le Plan, le Conseil Supérieur sera

lui-même composé selon la volonté du pouvoir politique.

Le Plan confie donc la direction de l'économie à l'Etat ; il ne prévoit pas qu'elle puisse être confiée à la classe ouvrière, et l'organisation syndicale ne forme qu'un rouage secondaire dans la grande machine : elle ne dispose d'aucun pouvoir réel de direction.

Certes, sur le terrain de l'usine, le prolétariat de l'industrie nationalisée connaîtra, avec le contrôle ouvrier et le contrat collectif de travail, une amélioration certaine, mais il restera, comme aujourd'hui, dépourvu de tout droit de gestion :

« A l'échelle usine, le personnel en liaison avec le contrôle ouvrier, jouissant de la totalité des libertés syndicales, assurera plus particulièrement par le contrat collectif de travail, la défense et le respect de ses droits ».

Pour le Plan, la classe ouvrière est encore incapable de diriger l'économie.

Le Plan poursuit l'intégration du Syndicalisme ouvrier dans l'Etat parlementaire

« C'est autour de l'idée de Plan — a écrit Lucien Laurat — que s'effectue la conjonction des éléments les plus conscients de l'ancienne droite et de l'ancienne gauche du mouvement ouvrier ».

Faut-il vivre dans l'abstrait pour s'imaginer une chose pareille ! On a beau chercher les idées de gauche, dans le Plan. On n'en trouve pas. Ce qu'à coup sûr on y trouve, ce sont les idées de droite. Et, il faut le dire, pas seulement de la droite du mouvement ouvrier.

On ne doit pas, dit le Plan, subordonner le politique à l'économique. Ce serait donc le contraire qui serait vrai et nos soi-disant partisans de l'indépendance du syndicalisme rejoindraient ici, par un chemin peu banal, les dirigeants communistes. On pourrait certainement marquer, à cette occasion, plus d'une analogie curieuse — par exemple dans l'idée de Plan, dans l'idée de l'Etat grand maître de l'économie, dans la relégation de la classe ouvrière au troisième sous-sol de la production — entre nos réformistes et nos communistes. Ni les uns ni les autres ne croient à la capacité de la classe ouvrière.

Mais il y a quelqu'un qui ne croit pas à la capacité économique et politique de la classe ouvrière, il y a quelqu'un qui entend que l'économie soit dirigée par l'Etat, il y a quelqu'un qui veut toujours subordonner l'économique au politique, c'est d'abord et avant tout le fascisme lui-même. Son « Conseil National des corporations » n'entre dans sa conception de l'Etat que comme un rouage secondaire, sans, précisément, aucun pouvoir de décision. Le rouage essentiel c'est l'Etat, dont le Parti s'est rendu maître. Seul l'Etat dirige. C'est seulement après 12 ans d'ère fasciste que s'est tenue la première séance des « Corporations » italiennes.

Ce qui est certain, c'est qu'il y a un abîme entre le « corporatisme » fasciste, organisation sans droits, sans liberté, sous la tutelle étroite de l'Etat, et le syndicalisme, qui croit à la capacité politique et économique de la classe ouvrière. Or, l'on

peut mesurer déjà la distance qui sépare le Plan du syndicalisme.

Nous vivons un temps extraordinaire et il ne faut plus s'étonner de rien.

Une formule qui subordonnerait le politique à l'économique aboutirait, disent les auteurs du Plan, « dans l'état actuel des forces et des capacités à se remettre entièrement à la discrétion de l'oligarchie économique ». Voyons, est-ce que nous rêvons ? C'est bien vrai, nous n'y sommes plus, en ce moment, à la discrétion de cette oligarchie ? Il y a un Etat qui échappe aux congrégations économiques, qui ne fait pas la politique de la grande banque et de la grande industrie ? Illusion ! Illusion !

On en est là. Jouhaux assure qu'il est respectueux de la tradition. Peut-être de la tradition de ces vingt dernières années. Pas de la véritable tradition du syndicalisme.

S'il fallait prendre au sérieux ce Plan, il faudrait dire que c'est de l'utopie pure. Renover l'économie nationale sans quitter le terrain parlementaire, réaliser l'économie dirigée en restant sous le régime du profit, nationaliser les banques et les industries clés sans qu'intervienne un changement profond dans le rapport des forces entre capitalisme et classe ouvrière, utopie, utopie que tout cela !

Mais les dirigeants de la C.G.T. ne sont pas « utopistes ». Derrière une succession de formules que leur ont fournies des naïfs, ne masquent-ils pas leur vraie pensée, leur intention réelle, la seule chose qui leur importe : légaliser le Conseil national économique dans le cadre des institutions actuelles, faire de la C.G.T. la représentation de la classe ouvrière dans les milieux gouvernementaux, s'intégrer définitivement à l'Etat capitaliste et parlementaire ?

Hélas ! ils n'ont pas quitté le sillon qu'ils ont ouvert le 2 août 1914.

« Nous pensons — écrit Duret dans « L'Homme réel » — que le mythe de la grève générale a rempli son rôle, mais nous pensons aussi qu'il ne suffit plus pour la période que nous traversons, laquelle verra croître et se développer le « mythe » du Plan ».

De son côté, Lacoste écrit :

« C'est la nécessité du Plan que nous trouvons donc au terme de ces réflexions ; seuls pourront s'en étonner ou s'en irriter ceux qui, ayant connu les temps d'avant-guerre où chacun pouvait avoir de l'esprit (sic) et critiquer sans trêve, ont perdu le goût d'agir : nous sommes, nous, d'une génération entièrement conquise par la certitude que tout au long de sa course elle aura à tenter des expériences sans fin, inéluctables et peut-être douloureuses ».

« Le Plan est sa mystique... »

Beaucoup de militants de la jeune génération pensent que, pour faire un « mythe », pour créer une « mystique », pour vaincre la crise et empêcher le fascisme, il faut tout autre chose que le Plan de la C.G.T.

M. CHAMBELLAND.

Cette revue vous intéresse ?

Abonnez-vous !

Parmi nos lettres

Les déclarations d'Archimbaud

A propos des déclarations à la tribune de la Chambre du rapporteur du budget de la guerre, déclarations que nous reproduisons d'après l'Officiel aux « faits et documents », deux camarades nous ont écrit.

Voici d'abord une lettre d'Yvon :

Les paroles d'Archimbaud sur la priorité des aviations soviétique et française en Europe me paraissent juste quant à la quantité des avions actuellement disponibles.

Mais très peu de temps après le début d'une guerre, l'aviation la plus forte sera dans le pays possédant le meilleur et plus important outillage, le personnel technique et scientifique le plus expérimenté ainsi que les matériaux les plus modernes. Là, l'U.R.S.S. est loin derrière pour l'instant et la France n'est plus la première. L'avion commercial (alias de bombardement) le plus rapide est en Allemagne, les meilleurs moteurs en Italie et en Angleterre. et l'émulation effrénée peut faire changer rapidement les places.

Je suis trop peu renseigné actuellement pour pouvoir pronostiquer. Pour moi, toutes ces « paroles » n'ont qu'une « valeur » patriotique et après le coup de l'entrée de l'U.R.S.S. à la S.D.N., je n'ai guère d'espoir que l'annonce officielle d'une alliance militaire franco-soviétique puisse même déboucher un seul crâne. L'entrée à la S.D.N. a eu si peu d'effet !

*
**

Voici maintenant la lettre d'un camarade qui se préoccupe des conclusions qu'on peut tirer au point de vue de l'activité du Parti communiste, des déclarations d'Archimbaud :

Vous n'aurez certainement pas manqué de relever les curiosités contenues dans le discours d'Archimbaud à la Chambre. Je n'entends pas en faire l'analyse à votre place, mais je veux souligner une conclusion qui s'impose immédiatement.

Etant donné que l'armée soviétique est en passe de devenir la glorieuse alliée de l'armée française, que va devenir l'antimilitarisme communiste ?

En temps de paix, c'est chose possible, car on est assez fort avec quelques sophismes pour arranger cela. Mais en cas de guerre, lorsqu'il y aura collaboration matérielle étroite ?

N'attendant pas cette éventualité, de Kérillisky sous la forme suivante : « Une alliance franco-russe suppose du côté de Moscou le désir que la France soit forte ; or, le parti communiste français sabote l'armée... »

Et, comme la réponse satisfaisante n'est pas venue, le Figaro, journal des pétroliers, formulait ainsi dernièrement les exigences du grand capitalisme français : « l'entente avec Moscou doit entraîner la suppression du parti communiste français ».

Ça suffit !

Comment voulez-vous prendre le pouvoir ?

D'un ensemble d'objections que nous fait un de nos abonnés d'Algérie, détachons celles-ci, les plus importantes. Nous ne croyons pas que les syndiqués et la classe ouvrière aient gardé grande confiance dans le parlementarisme. Mais, évidemment, la solution syndicaliste leur vient d'autant moins à l'esprit que le mouvement syndical, en fait, ne la propage pas, et s'en remet à d'autres pour les grands problèmes :

Votre entière indépendance vis-à-vis des Centrales syndicales vous permet de leur dire souvent quelques vérités. C'est pour cette raison que j'aime à lire la R. P. Quant à la résurrection du syndicalisme révolutionnaire, je n'y crois pas ! (même avec une C.G.T. unifiée).

Votre formule « Tout le pouvoir aux Syndicats ! » rencontre des obstacles d'ordre psychologique et pratique ; au fond, la grande masse des syndiqués s'accommoderait du système parlementaire, elle souhaiterait surtout que le jeu n'en soit pas faussé.

Et d'abord, comment voulez-vous prendre le pouvoir ? Le Bulletin de vote ? Il vous faudrait descendre dans l'arène électorale !

La Grève générale ? Elle est dans ce cas insuffisante, tout en restant un moyen puissant de protestation collective.

L'insurrection ? Il vous faudra solliciter la collaboration des partis ouvriers, mais jusqu'à présent, ils se sont laissés absorber par des préoccupations parlementaires et ont abandonné la stratégie de la guerre civile aux « Croix de Feu ». De plus, vous n'êtes pas d'accord avec eux sur certains points importants (en particulier la question de l'Etat).

Je crois que le syndicalisme sera le stade suprême du socialisme : plus d'Etat, plus de contrainte ! A ce moment-là, ouï ! Le pouvoir au syndicat. Mais nous n'en sommes pas là...

...J'ai beau examiner votre mot d'ordre, je ne le trouve pas adapté aux circonstances ; pour employer un mot à la mode, il n'est pas plus « dynamique » que « les Soviets partout » des communistes.

Croatie et Serbie

Voici une réponse de Djoukitch à Mesnil, de qui nous avons inséré la lettre dans notre dernier numéro, à propos de la question balkanique. Nous avons demandé à Djoukitch de faire, pour les lecteurs de la R. P., une étude d'ensemble de ce problème :

Le camarade Mesnil, partant de son principe : « plus on est loin des Balkans, plus on est compétent dans les questions balkaniques », s'attaque — à l'aide de trois lignes d'un Hollandais — aux faits concernant ma propre langue maternelle. Je ne peux que rappeler à Mesnil que « les faits » ont ceci de propre de se passer de toute preuve, de tout texte, de toute discussion. Même le fait d'être « balkanique » ne changera rien « aux faits ».

L'appel que Ljoudevit Gaj avait adressé, tout seul (1848), à l'empereur d'Autriche en faveur de l'indépendance de la Croatie est — pour Mesnil — une preuve de velléités d'indépendance du peuple croate tout entier. Et quand le même Gaj adopte pour son peuple croate tout entier la même langue que Vouk-Karadjitch venait d'adopter pour le peuple serbe (langue parlée en Herzégovine, cette « Toscane » yougoslave), cette « unité linguistique » serbo-croate n'est « qu'une tendance restée sur le papier ».

Le camarade Mesnil a-t-il jamais vu qu'un peuple ait obtenu l'indépendance par « un appel » adressé à son oppresseur ? C'est du ban croate Jellatchitch et de ses quarante mille Croates et non d'un appel de Gaj que j'aurais attendu la libération de la Croatie. Là est précisément la différence entre « la conscience nationale » des Croates et celle des Serbes. Constaté ces faits historiques n'a rien de commun avec « les passions nationalistes locales ».

Deux expériences

Une lettre de Crespo nous apprend que les camarades d'Alger qui, en avril, avaient lancé la Bataille comme organe du syndicalisme algérien, ont suspendu sa publication au bout de 3 numéros. Voici, par ailleurs, d'aussi mauvaises nouvelles du Réveil Syndicaliste, de Belgique :

Nous avons dû abandonner. Est-ce manque de capacités journalistiques, est-ce que les circonstances sont nettement contre nous, mais le fait est qu'il n'y a pas actuellement un courant assez fort pour faire vivre un journal comme le Réveil. Le petit « noyau » a lutté à l'extrême, mais peu à peu les camarades se détachaient, les uns après les autres, la crise faisait de nouvelles victimes : il a fallu s'arrêter.

Quatre d'entre toutes

Elles entrent dans l'eau pour traverser l'Oural à gué,
l'eau pailletée, scintillante et bienfaisante,
quatre filles gaies.

L'eau saisit leurs mollets durs de marcheuses du bord des steppes ;
une invisible main sobrement caressante
leur prend les genoux, puis la fraîcheur allègre
épouse leurs jambes et monte et va trôler leur chair secrète
et faire trembler sur leurs lèvres un petit rire strident.

Un rire
dont le goût est pareil à la saveur d'un fruit aigre
dans la bouche de l'homme assoiffé.

La première, sous sa robette d'indienne rouge, tend un jeune corps esquissé
de victoire athénienne, aux seins un peu pointus.
Elle a les cheveux coupés net sous la nuque, le front droit, le bras tendu,
la main horizontale, et cette main déjà forte de vierge travailleuse,
on pourrait croire qu'elle désigne une cime,
une île,
une cité,
de l'autre côté du monde où tout n'est qu'ordre,
beauté,
luxue, calme et volupté
...mais elle montre seulement le chemin vers un tilleul bruissant de nids
sur l'autre rive.

Saura-t-elle jamais, serve à peine affranchie, mal affranchie,
saura-t-elle jamais nommer la beauté,
elle qui voit si bien le calme paysage dont elle est
à cet instant
le jeune cœur vivant ?

Une autre, trapue de silhouette, a des épaules de seize ans
qui font penser à la gracieuse gaucherie des bêtes,
à des châles bariolés, à des fourrures sous la tente en peaux de bêtes.
Elle doit avoir de tout petits yeux très bruns, sans paupières et presque sans sourcils,
des dents blanches, serrées, de race carnassière ;
son visage plat paraît ferme, dur, aux pommettes arrondies,
— les archers de Khoulagou-Khan, au XIII^e siècle, avaient ces pommettes, ces dents, les
[yeux bruns, le sourire fermé de cette enfant
quand ils passaient le gué en sens inverse,
triomphants.

Les deux dernières trébuchent en riant, l'une contre l'autre,
sœurs, amies, copines ; je ne vois pas leurs visages.
Elles sont cambrées parmi les reflets verts du feuillage.
De quelle fête, de quel amour, de quel désir, de quel plaisir
se parlent-elles pour avoir ce rire tintant de clochettes ?
De rien, sans doute ; ce n'est en elles
que le rire de la belle journée.
Je ne les reverrai plus qu'en d'autres ; je ne les reconnaitrai point
si je les vois danser un soir au son des cuivres.
Sans doute ne sont-elles point belles et n'ont-elles aucun charme unique,
pas plus de génie que la fleur qui s'ouvre,
is plus de fierté,
pas plus de bonté.
(Mais en faut-il plus ?)

*Ce sont quatre d'entre toutes, pareilles à toutes, quatre figurines humaines
modélées par l'instant,
dégagées du destin commun, retournées à lui
comme à l'amant.*

*Je sais qu'elles n'auront point la joie promise.
Le bonheur n'est pas de l'autre côté du gué.
L'autre visage du monde leur restera fermé.
Leur avenir a la couleur monotone des plaines.*

*Les voici loin, presque passées, où sont-elles,
les quatre rieuses qu'elles étaient l'instant passé ?*

*Elles sont sur l'autre rive quatre filles réelles
de mon village d'exil,
et leur image en moi ne s'est pas effacée.*

VICTOR-SERGE.

EN BELGIQUE

Nouvelle condamnation de Lazarévitch

Le samedi 10 novembre, deux camarades de la R. P., Nicolas Lazarevitch et Ida Mett, ainsi que deux communistes belges, Mairy et Versluys, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour avoir manifesté contre la guerre au cours des manœuvres aériennes organisées dans cette ville. (Dans notre n° du 25/9, nous avons reproduit une photo de l'arrestation de Lazarévitch.)

Au cours de ce procès, les autorités essayèrent de parler le moins possible du point essentiel de l'inculpation, de l'affirmation antiguerrière des accusés, arborant sur une des places où s'étaient les préparatifs guerriers un calicot portant les mots : « A bas la guerre ! » entourés des trois flèches socialistes et syndicales et de la faucille et du marteau communistes. L'accusation s'attacha surtout à établir que les inculpés se seraient rebellés contre la police.

L'interrogatoire des témoins à charge présente un nouvel exemple de la procédure par laquelle des agents, fonctionnaires d'un Etat, se sentant attaqués, sont considérés comme des témoins impartiaux : ils n'hésitèrent pas à affirmer que c'est notre camarade Ida Mett qui les aurait assaillis au moment où elle allait être mise en cellule, c'est-à-dire au moment où elle se trouvait seule !

Les quatre camarades inculpés revendiquèrent leur droit d'ouvriers de manifester leur opinion contre la guerre ; ils soulignèrent l'impudence des nouvelles méthodes répressives s'essayant carrément sur la législation bourgeoise et sa « Constitution » même, pour supprimer les possibilités prolétariennes d'exprimer une opinion.

Après plaidoiries de M^{es} Spaak et Vermeulen, le tribunal condamna Nicolas Lazarevitch à 15 jours de prison effective, en raison de ses condamnations antérieures dans la grève de Verviers, et à 70 francs d'amende. Ida Mett à 15 jours de prison et 420 francs d'amende, peine conditionnelle, Mairy et Versluys chacun à 70 francs d'amende, peine conditionnelle également.

Deux jours après ce verdict, notre camarade Ida Mett était congédiée par son patron, L. Tcherniak, firme de produits pharmaceutiques, cela sans le préavis de 3 mois que la loi impose. Pour avoir manifesté contre la guerre, une mère est donc non seulement condamnée par la justice bourgeoise, mais, en pleine crise et au début de l'hiver, jetée sur le pavé ! Les lecteurs de la R. P. puiseront dans ce fait de nouvelles raisons de haïr cette « justice démocratique » et le régime lui-même.

Nous adressons à nos camarades l'assurance de la solidarité de tous les amis de la Révolution Proletarienne.

UN BEAU CADEAU DE NOEL

L'unité du Sport ouvrier

Le Congrès de reconstitution de l'unité du mouvement sportif ouvrier français va se tenir pour Noël. Les sportifs s'étaient séparés les derniers, les premiers ils réparent les dégâts.

Un peu d'histoire

Le mouvement sportif ouvrier, s'il est ignoré par beaucoup de militants, n'est cependant pas nouveau. C'est en 1907 que fut fondé le premier club sportif ouvrier sous le titre *Union sportive du Parti Socialiste*.

Les statuts, très rigides, prévoyaient seulement l'adhésion des membres du Parti socialiste et de leurs familles ; cette erreur fut du reste rapidement corrigée. Ce club devint bientôt très important, il changea de titre, puis se fractionna par quartiers. Bientôt, il fut question d'une fédération, qui prit le titre de *Fédération Sportive et Athlétique Socialiste*, puis plus tard celui de *Fédération Sportive du Travail* ; cette fédération donna son adhésion à l'Internationale Sportive de Lucerne.

La guerre vint interrompre le développement de ce mouvement, mais en 1919, l'essor reprit : chaque saison voyait des progrès importants, ouvrant de belles perspectives dans ce domaine, quand survint la scission.

La cassure chez les sportifs ouvriers fut tardive, elle ne se produisit qu'en 1923, au Congrès de Montreuil, et fut la conséquence de la scission politique et syndicale.

A Montreuil, la majorité se prononça pour l'adhésion à l'Internationale Rouge des Sports, une partie de la minorité suivit le mouvement, tandis que d'autres repartant de zéro constituaient une fédération qui prétendait continuer l'ancienne, comme section de l'Internationale de Lucerne, sous le même titre d'abord puis, pour éviter la confusion, sous celui d'*Union des Sociétés Sportives et Gymniques du Travail* (U.S.S.G.T.).

La F.S.T., comme tous les groupements communistes, a passé par bien des vicissitudes. D'abord développement régulier et prometteur, puis erreurs sectaires, méthodes bolcheviques de colonisation qui provoquèrent un affaiblissement, luttes de tendances terminées par le départ de minoritaires qui, ne pouvant se faire respecter, laissèrent le champ libre aux « purs » de l'époque. Toutefois, depuis quelques saisons, grâce au dévouement de militants plus riches de bonne volonté et d'ardeur que d'expérience et de technique, la F.S.T. remonte la pente et a remporté d'incontestables succès, par des manifestations sportives populaires.

L.U.S.S.G.T. comptait en 1923 quelques clubs à Paris et dans le nord ; depuis, lentement, très lentement jusqu'en 1930, le nombre de clubs s'accrut, et ces dernières années, renforcée à Paris des clubs minoritaires de la F.S.T., grossie par l'effort de militants socialistes dans le nord et la région toulousaine, elle atteignit une puissance égale à celle de l'autre fédération.

L'unité par l'indépendance

La lutte de tendances fut aussi vive dans le domaine sportif qu'ailleurs, et pour ceux qui ne sont pas habitués à penser par escouade, c'est une vive surprise que de voir tout miel, prêts à faire les concessions nécessaires pour l'unité, les fanatiques d'hier, des jeunes qui lançaient aux dirigeants de l'U.S.S.G.T. les injures bien connues, les accusant de pacifier avec les préparatistes militaires, et autres amabilités.

La fin des injures, le rapprochement par la lutte antifasciste commune, puis les propositions répétées de front unique de la part de la F.S.T. permirent les premiers contacts des deux fédérations à l'occasion de grandes fêtes sportives organisées à Paris l'été dernier.

La pratique du front unique étant admise par des congrès de chaque fédération, la discussion permit de constater un grand désir d'unité de part et d'autre ; s'il est un domaine où la division est peu explicable c'est le nôtre, car l'action des deux fédérations est bien identique.

La nouvelle fédération unifiée sera constituée définitivement au congrès d'unité de Noël prochain, mais déjà le 11 novembre, en deux congrès encore distincts, les sportifs ont élaboré la charte constitutive de la future organisation. Pour rendre la maison habitable à tous, il fallait empêcher qu'elle ne porte l'enseigne compromettante d'une seule tendance, d'un parti ; la *Fédération Sportive et Gymnique du Travail* (titre nouveau) ne sera ni une filiale communiste, ni une filiale socialiste, la charte l'indique très nettement par l'alinéa suivant :

« Le mouvement sportif ouvrier ayant reconstitué son unité organique, est formellement et totalement indépendant de toutes les autres organisations (politiques, économiques, culturelles, etc...). Il se réclame d'ailleurs de l'ensemble des organisations ouvrières luttant pour l'émancipation totale et internationale du prolétariat ; ces dernières aidant à populariser et à collaborer au développement du sport travailliste ».

La deuxième difficulté consistait en l'affiliation internationale ; là également, sage décision facilitée par des circonstances favorables. Provisoirement, la F.S.G.T. sera autonome, tout en maintenant des relations sportives avec les deux internationales et avec les autres sections, lesquelles seront invitées aux manifestations françaises, de même que la fédération française les visitera et demandera à être invitée à leurs congrès.

Cette décision a été facilitée par deux faits : d'une part les Russes, qui sont le gros morceau de l'Internationale Rouge, ne seraient pas fâchés de renouer des rapports avec le sport bourgeois des autres pays (des rencontres se sont déjà produites, notamment avec la Tchécoslovaquie), donc la liquidation de leur Internationale facilitera cette intégration de la Russie dans le sport officiel. D'autre part, du côté de l'Internationale de Lucerne, malgré la perte des grosses fédérations allemandes et autrichiennes, on traitait un peu avec sans-gêne la petite section française et, au dernier congrès international, les délégués français (deux néos pourtant) firent un peu figure d'énergumènes en proposant des pourparlers pour l'unité internationale.

Donc, bientôt, l'unité sportive en France sera effective. Une organisation de jeunes donne le bon exemple, réalisant l'unité sur la base de l'indépendance à l'égard des tendances diverses du mouvement ouvrier.

Perspectives d'avenir

Nous ne savons ce que sera la vie future de la fédération et comment les membres de l'U.S.S.G.T. cohabiteront avec les éléments communistes de la F.S.T., mais ce que nous savons c'est que la région parisienne de l'U.S.S.G.T. était un bel exemple de cohabitation de tendances diverses.

Notre Union passait pour une filiale socialiste, le fait était exact pour le nord et le midi où les S.F.I.O. bâtirent seuls les clubs, mais à Paris, socialistes, pupistes, néos, collaboraient dans la direction de la fédération et dans ce respect mutuel des opinions de chacun est né une confiance dans les possibilités d'unité, confiance qui a entraîné les éléments hésitants de la province.

Le congrès de fusion réalisé il restera à faire que la nouvelle organisation soit un pôle d'attraction ; l'unité sportive suivant la formule déjà employée doit être, de l'avis des militants, non pas une addition mais une multiplication. La F.S.G.T. groupera dès le début 20.000 sportifs actifs ; placée sous le signe de l'indépendance, elle pourra rassembler rapidement les sportifs qui sont éccurés par les méfaits du sport officiel.

Un mouvement travailliste puissant luttera contre les tendances néfastes du sport actuel : sport spectacle, commercialisation de l'athlète, emprise des militaires, des patrons, des curés sur une partie de la jeunesse. Il faut que les militants le sachent : si beaucoup d'entre eux ignorent le sport, de l'autre côté de la barricade on s'en occupe fort. Depuis la crise, le sport officiel, prétendu neutre, est en régression certaine : diminution du nombre de pratiquants, baisse des recettes, scandales multiples atteignent les fédérations sportives ; pendant ce temps, les curés qui possèdent une organisation bien à eux : les patronages sportifs, voient leur influence s'accroître ; leurs effectifs sont nombreux et dans certaines branches ils représentent la plus grande force sportive.

Au sport catholique, aux préparations militaires, aux clubs patronaux, nous devons nous disputer la jeunesse.

A tous ceux qui le peuvent d'aider à faire prospérer le jeune mouvement sportif unifié. Nous savons qu'il existe une puissante fédération sportive se plaçant sur le terrain laïque : l'*Union Fédérale des Œuvres Laïques et Post-scolaires* (U.F.O.L.E.P.), organisation dépendant de la *Ligue de l'Enseignement* ; nos camarades instituteurs y jouent un rôle de premier plan ; à eux de cristalliser les sympathies qui s'affirment en son sein vers la fédération sportive ouvrière de demain ; qu'ils nous aident à rassembler sur la plate-forme simple et claire du sport ouvrier le plus de jeunes gens possible. En faisant cela, ils travailleront à éviter ce que ne jouent contre le mouvement ouvrier des forces jeunes que nos adversaires savent trop bien canaliser.

G. MAUPIOUX.

Le Coran anarchiste ? Et l'Évangile ?

A quand des poursuites pour « provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste » contre les curés coupables de citer en chaire la parole de l'Évangile :

« Tu ne tueras point ! »

Si vous ne les poursuivez pas,
libérez Messali Hadj,
coupable d'avoir cité la parole analogue du
Coran.

La renaissance du Syndicalisme

Jouhaux et la lutte contre le fascisme

L'Institut Supérieur Ouvrier a organisé une série de conférences sur « la crise et le plan de la C.G.T. ». Dans l'après-midi du 22 novembre, c'est Jouhaux qui s'était chargé de parler des « conditions de la lutte contre le fascisme » et de définir la position de la C.G.T. sur cet important problème.

La thèse de Jouhaux peut se résumer ainsi : « Le fascisme, c'est le produit de la misère et de la démagogie ; c'est un mouvement de violence, mais pour l'empêcher de passer, la violence ne suffit pas : en Italie, en Allemagne, en Autriche, une action antifasciste basée sur la violence et les manifestations de rues n'a pas empêché le fascisme de triompher. La lutte violente doit pouvoir s'appuyer sur les troupes régulières. Des fautes ont été commises : en Italie le parti socialiste italien a déçu les masses qui lui avaient fait confiance en n'essayant pas de réaliser son programme et l'occupation des usines fut une faute de tactique grave ; en Allemagne, l'erreur de nos camarades et en particulier celle de « mon ami Leipart » fut d'accorder, au Conseil d'Economie du Reich, un moratoire de trois mois aux industriels, au moment de la chute du mark, ce qui provoqua un vif mécontentement parmi les ouvriers et les classes moyennes.

« Il a manqué à ces pays une politique constructive et réaliste. Pour lutter contre le fascisme, il faut supprimer le chômage, satisfaire aux besoins essentiels des larges couches sociales : classe ouvrière et classes moyennes. Comme première mesure, élaboration d'un grand programme de travaux publics pour l'exécution duquel on appliquera la semaine de 40 heures et où on emploiera le moins possible de machines modernes, pour permettre à un plus grand nombre d'ouvriers de travailler.

« Intégration dans la Constitution du Conseil National Economique, qui devra délibérer sur toutes les questions intéressant l'économie et pourra soumettre toutes propositions au Parlement.

« Ce Conseil National Economique ne doit pas être élu par le suffrage universel ; il sera composé des délégués des organisations les plus représentatives de l'économie.

« Enfin, grâce à la réforme bancaire préconisée par la C.G.T., la banque ne mettrait pas l'économie à son service mais serait, au contraire, au service de l'économie ; l'extension et la répartition du crédit seraient organisées par le Conseil National Economique.

« Ce sont là, conclut Jouhaux, des choses réalisables à opposer au fascisme, car on ne peut pas vivre seulement avec l'espérance de l'idéal... lointain... problématique... »

* *

Je dois avouer que je m'attendais à autre chose. Je croyais que la défaite des prolétariats d'Alle-

magne, d'Autriche, d'Espagne — où les socialistes qui ont occupé le pouvoir étaient certainement animés d'un désir de bien faire égal à celui de Jouhaux — avait convaincu tout le monde de la vanité de certaines illusions réformistes. Je croyais qu'à présent tout le monde était convaincu qu'on ne peut pas servir à la fois le régime capitaliste et la classe ouvrière, et, au moment où Vandervelde lui-même écrit qu'à présent le problème des problèmes n'est plus de changer le gouvernement, mais de changer le régime, voilà que la C.G.T. repart de plus belle à la poursuite d'un chimérique paradis capitaliste, sans chômage, sans misère, sans mécontentement.

Je ne pensais surtout pas que c'est avec un tel programme qu'on arriverait à barrer la route au fascisme.

Le fascisme est un produit de la misère, dit Jouhaux. Je dirais plutôt qu'il est le produit d'un capitalisme qui n'est plus sûr de lui-même et qui forge une armée supplémentaire pour la défense de son régime. Et lorsque Jouhaux accuse le fascisme de spéculer sur la misère et les mécontentements des foules, il me permettra de lui rappeler que tous les conservateurs sociaux avaient jadis fait les mêmes reproches à la C.G.T. Aurait-elle changé à ce point qu'elle reprenne les arguments de ses adversaires ?

Le fascisme, c'est l'armée de renfort que la bourgeoisie dresse à une époque où ses moyens de défense légaux, réguliers, s'avèrent insuffisants. Et pour renforcer cette armée supplémentaire, tous les moyens sont bons, tous les prétextes sont utilisés. La première action d'éclat du fascisme en France eut soi-disant pour motif l'affaire Stavisky ; quelques mois avant, c'était l'excitation des commerçants contre les impôts trop élevés ; hier, on essayait de soulever la population en faveur de Doumergue.

Jouhaux reconnaît que le fascisme est un mouvement de violence qui a partout triomphé par la violence, et que même en Allemagne son action légale pour les élections a été accompagnée d'action de violence. Mais il ne conçoit pas qu'on puisse lui résister victorieusement par la violence... à moins de pouvoir s'appuyer sur les forces régulières de l'Etat. Vous vous rendez compte à quel degré d'aberration on peut tomber en se faisant de telles illusions. Il faut vraiment avoir perdu toute notion de classe pour se berner ainsi. Et puis il n'est pas exact de dire qu'à la violence fasciste ait été opposé la violence antifasciste. En Allemagne, par exemple, des ouvriers isolés ont résisté aux attaques des troupes hitlériennes, mais les partis et les syndicats ouvriers n'ont jamais organisé la bataille, le parti socialiste et les syndicats étaient trop attachés de légalité et le parti communiste — « avant-garde révolutionnaire » — condamnait le « terrorisme » et... lançait des manifestes contre les violences fascistes. Certes, en Autriche, la social-démocratie s'est battue et bien battue, seulement elle a attendu le moment choisi par ses ennemis. D'où sa défaite.

Bien qu'il ait déclaré que ce serait contraire à son tempérament et à ses conceptions de condamner la violence, on sent bien que Jouhaux accorde plus d'importance à la réalisation du plan de la C.G.T., au grand programme de travaux publics, au fonctionnement du Conseil National Economique, à la nationalisation du crédit.

Le programme de grands travaux permettra une nouvelle édition revue et augmentée du battage fait en faveur du plan Marquet — « de l'ami Marquet » devrait-on dire.

Le Conseil National Economique réalisera une intégration plus complète de la C.G.T. dans les rouages étatiques... au nom de l'indépendance syndicale.

Et si, avec ça, le fascisme n'est pas anéanti, il reste à mettre « la banque au service de l'économie au lieu de l'économie au service de la banque ». Vous croyez que c'est blanc bonnet et bonnet blanc. C'est que vous n'y comprenez rien. Moi, j'ai eu le privilège d'entendre la conférence de Delaisi, faite après celle de Jouhaux. Et Delaisi a expliqué aux auditeurs de l'Institut Supérieur Ouvrier que les banques d'affaires, comme les banques d'escompte, comme les grandes entreprises étaient entre les mêmes mains ; que de grands industriels participent à l'administration des banques et que des financiers étaient membres de Conseils d'administration des entreprises industrielles et que les uns et les autres s'étaient fait nommer administrateurs de la Banque de France.

Alors, j'attendrai la suite des conférences de l'Institut Supérieur Ouvrier pour comprendre pourquoi nous serons foutus si le baron de Rothschild continue à diriger les chemins de fer du Nord, tandis que nous serons sauvés si M. Schneider continue à diriger la Banque de France.

F. CHARBIT.

Petit Carnet

Flambé pour cette année ?

Delmas n'a pas l'air optimiste. Du moins suivant le compte rendu de la réunion du bureau du S. N. du 8 novembre.

« Delmas, rapporte l'Ecole Libératrice, ne croit pas que l'unité organique puisse se réaliser avant plusieurs mois. »

Pas avant plusieurs mois, c'est-à-dire pas à cette fin d'année 1934, pas à ce début de 1935, au moment de la reprise des cartes syndicales.

Le pessimisme de Delmas semble assez justifié.

Cependant ne reste-t-il pas quelques chances ?

Par exemple, une surprise faite par la C.G.T.U.

Ou bien une vague de fond soulevant les syndiqués de la base, à l'exemple de ce qui se passe chez les cheminots.

Amende honorable

Avez-vous remarqué dans le Peuple du 27 octobre cette perle dans un article de Raoul Lenoir :

« Aujourd'hui, si nous étions des naïfs, nous pourrions considérer que l'amende honorable est acquise... »

Ainsi le secrétaire administratif de la C.G.T. tient absolument à ce que les unitaires fassent amende honorable.

Mais les unitaires seraient aussi fondés à exiger de Lenoir et Jouhaux qu'ils fassent, eux aussi, amende honorable pour tous leurs péchés contre le syndicalisme.

A ce petit jeu, on ne serait pas près de revoir l'unité.

Une pratique rigolote de l'indépendance syndicale

Parions que cette autre perle vous avait échappé :

« Ces déclarations sur l'indépendance du mouvement syndical, nous les confirmons à nouveau, sans en rien retrancher, d'autant plus qu'elles sont absolument conformes au fonctionnement statutaire et à la pratique quotidienne des organisations unitaires. »

Quel arracheur de dents a pu dire cette énormité ?

Reportez-vous à l'Humanité du 9 novembre et à un article, page 5, portant la signature de G. Monmousseau.

La F. S. I. part en guerre

La F.S.I., c'est-à-dire la Fédération Syndicale Internationale, ou bien encore l'Internationale Syndicale dont le siège était avant-hier à Amsterdam, hier à Berlin, aujourd'hui à Paris, — part en guerre contre l'unité syndicale. Son secrétaire adjoint Stolz écrit articles sur articles contre un tel danger.

Il y a quelques années un certain Oudegeest avait écrit une lettre du même goût qui ne lui porta pas bonheur.

Stolz ferait mieux de demander aux syndicats russes ce qu'ils attendent pour entrer à la F.S.I.

Pourquoi à mains levées ?

Yvon nous a tracé la quinzaine dernière le tableau des élections aux soviets.

Croyez-vous vraiment que le pays des élections à mains levées soit, comme l'écrit l'Humanité, le pays de la plus grande démocratie ?

Pourquoi pas des élections au bulletin secret ?

Dix-sept ans après la prise du pouvoir, Staline craint-il que l'unanimité qui l'approuve à mains levées se change au bulletin secret en une unanimité qui le désapprouve ?

Qu'avez-vous fait, Fontaine ?

Vous rappelez-vous l'article de Fontaine: « Tout le pouvoir aux syndicats » que nous avons publié le 10 août dernier ?

Bien sûr, car il était plein de bonnes choses.

Eh ! bien, il nous a valu la sympathie du Comité des Forges. C'est du moins ce que nous apprend Duret dans la Tribune des Fonctionnaires du 3 novembre.

Mon cher Fontaine, vous devriez bien demander à la Tribune de reproduire votre article. Ça changera ses lecteurs de cette littérature planistique allant du plan du 9 juillet au plan Duret, qui sent l'utopie quand elle ne sent pas le fascisme.

Et vous, Duret, ne perdez pas votre habileté à nous faire passer comme ayant mérité la sympathie du Comité des Forges. Ni à faire croire que nous avons la même opinion que lui sur le plan de la C.G.T. Nous n'admettons pas ce plan pour des raisons sans doute à l'opposé des siennes. Ce n'est pas nous, non plus, qui nous trouvons coude à coude avec les gens du Comité des Forges au Conseil national économique ni au B.I.T.

Laissez-nous vous dire, Duret, que les « camarades » de la R. P. ne vous reconnaissent aucun titre à leur faire la leçon. Pas plus aujourd'hui qu'hier et probablement que demain.

Le mouvement des chauffeurs de taxis

Nous avons reçu de plusieurs camarades du Taxi parisien des notes et articles sur la récente limitation des heures de travail dans leur corporation et sur les mouvements auxquels elle a donné lieu. La date tardive de l'arrivée de cette copie ne nous permet malheureusement pas de lui trouver place dans ce numéro. Ce sera pour le prochain.

A l'Union des Syndicats de la Région Parisienne

La démission de Guigui

Le camarade Guigui, qui, en février, avait été adjoint à Guiraud et à Lefèvre au bureau de l'Union des Syndicats de la région parisienne, a donné, au lendemain du C.C.N. d'octobre, sa démission de ce poste. Le *Travailleur parisien*, bulletin officiel de l'Union, n'ayant pas jugé utile d'en informer les syndicats, ce qui est pour le moins surprenant, les raisons de Guigui demeuraient inconnues à l'ensemble des militants. Pourquoi ce départ ? Nous le lui avons demandé. En réponse, Guigui nous a fait tenir le texte de sa lettre de démission. Nous la reproduisons ci-dessous :

Paris, le 7 octobre 1934.

Au camarade G. Guiraud, secrétaire général de l'Union des Syndicats confédérés de la région parisienne.

Mon cher Guiraud,

Je considère que le moment que vit actuellement le mouvement syndical commande des situations nettes. Aussi je te remets par la présente lettre ma démission de délégué à la propagande et de membre de la Commission Administrative de l'Union des Syndicats.

Je pense que tu me connais assez maintenant pour ne pas t'étonner de ma décision. Tant qu'entre nous il n'existait des divergences que sur des problèmes subalternes, une collaboration étroite était possible : elle s'est d'ailleurs effectuée. Mais aujourd'hui les problèmes intérieurs autant que les problèmes généraux exigent une concordance de vues absolue entre les hommes assumant la direction d'un organisme de l'importance de notre Union. Or, cette concordance de vues n'existe plus entre toi et Lefèvre, d'une part, et moi-même d'autre part.

La discussion du Plan nous avait déjà séparés à la Commission administrative. La signification que Jouhaux a donnée à ce Plan, hier, au Comité confédéral national, n'est pas faite pour nous rapprocher. En dépit du vote et de l'appel de Jouhaux, je n'ai aucune illusion : le Plan ne sera pas notre loi morale.

Il y a de bonnes raisons à cela. De tropes membres de la Commission administrative de la C.G.T. ne s'avouent-ils pas profanes sur la matière que traite le Plan ? Et les militants des Unions et des Fédérations, dès la clôture du Comité confédéral national, replongés dans leur milieu, se retrouveront aux prises avec des difficultés d'un caractère moins général mais plus quotidiennes, et dont la solution ou la non-solution conditionne notre succès ou notre écrasement de demain. De ces difficultés, par je ne sais quelle aberration qui s'est emparée de nos cadres, notre Comité confédéral n'a pas eu à connaître.

Combien on se méprend quand on attend du Plan qu'il représente « notre foi dans le moment présent » ! Même lorsque la démocratie syndicale n'est pas appliquée ou ne fonctionne pas notre mouvement reste profondément démocrate, en ce sens qu'il est imperméable à tous les projets qui ne viennent pas du tréfonds de son âme. Ce qui est précisément le cas du Plan. Dans ces conditions, je crois qu'il est bien imprudent de s'en remettre exclusivement à la foi qu'il soulèvera.

Tu conviendras, mon cher Guiraud, qu'il y a là des désaccords irréductibles. Notre séparation, sur cette constatation, peut se faire aussi loyalement, aussi fraternellement que s'était nouée notre collaboration.

Sur un autre plan, il serait vain de masquer les divergences qui pour être moins profondes n'en existent pas moins.

Avec ton approbation, celle de Lefèvre et de la Commission administrative, j'avais en quelque sorte mené la discussion sur l'Unité depuis quelques mois ; à la grande satisfaction de tous. Au dernier moment, une mauvaise

conception de l'amitié t'a séparé de moi. Le douloureux débat du Comité général aggrava encore ce désaccord au point de te faire commettre ce que je considère comme deux erreurs, à savoir : 1° La publication dans le *Peuple* de la résolution votée « à la majorité », accompagnée d'une subtilité que j'étais loin d'attendre à propos « d'une autre résolution à déposer sur le bureau du Comité confédéral national ». Cette publication ne pouvait avoir pour résultat que de mécontenter de gros syndicats disposés à faire confiance à l'Union sur le problème de l'Unité. 2° Ton intervention — le deuxième jour du C.C.N. — absolument limitée dans le sens de l'accomplissement d'un mandat par devoir. La chaleur que tu mets habituellement à défendre tes convictions mise au service d'une résolution votée tout de même à l'unanimité du Comité général de l'Union eût évité, j'en ai la conviction, bien des débats inutiles au C.C.N. et le vote d'une motion que je juge désastreuse à tous les points de vue.

Je vais rejoindre ma place dans le rang. Je te prie donc, mon cher Guiraud, de bien vouloir donner connaissance de cette lettre à mes camarades de la Commission administrative et à Lefèvre. En dépit de nos divergences je garde un excellent souvenir des années de travail commun et leur adresse mon salut fraternel.

A toi, mon cher Guiraud, bien cordialement.

GUIGUI.

*

**

La résolution sur l'unité syndicale votée à l'unanimité par le Comité général du 3 octobre, à laquelle fait allusion Guigui dans sa lettre de démission n'ayant jamais été intégralement publiée, nous croyons utile de la porter à la connaissance de nos lecteurs. En la publiant, le *Travailleur parisien*, organe trimestriel de l'Union des Syndicats de la région parisienne, a omis l'adjonction rédigée au cours du C.C.N. — par Guigui, croyons-nous, avec l'assentiment de Guiraud et Lefèvre — afin de respecter l'engagement pris au cours du Comité général sur une question de Jayat, des Communistes. On trouvera cette partie en romain dans le texte.

Une autre omission non moins curieuse dans le compte rendu du *Travailleur parisien* : Il est passé sous silence que la résolution dont il s'agit avait obtenu l'unanimité des suffrages.

Appelé à examiner à nouveau le problème de l'Unité syndicale, le Comité Confédéral National tient tout d'abord à ratifier les différentes décisions prises par le bureau confédéral et la Commission administrative depuis la dernière réunion du C.C.N. Ces organismes de la C.G.T. sont restés dans les limites du mandat déterminé par les Congrès de 1931 et 1933, et, plus récemment, par le Comité Confédéral National de février ; ils n'auraient pu en sortir sans méconnaître le fonctionnement normal de notre organisation syndicale.

Rappelant qu'il ne s'est pas tenu un Congrès de la C.G.T. depuis 1925 sans qu'il fût procédé à un examen des possibilités de reconstituer l'Unité syndicale et fût fait des propositions dans ce sens, le Comité Confédéral National ne s'arrête pas à regretter qu'aucun de ces appels n'a trouvé une oreille accueillante de la part de la C.G.T.U. — et plus particulièrement celui lancé par le Comité Confédéral National du 20 février, au lendemain même des événements du 6 et de cette grève générale du 12 qui autorisait tous les espoirs.

Etant donné que la C.G.T.U. se déclare aujourd'hui favorable à la reconstitution de l'Unité syndicale et semble ne plus être arrêtée que par le choix des formes qui présideront à cette reconstitution, le Comité Confédéral National, toujours désireux de faciliter le rapprochement des forces ouvrières, entend prendre parmi toutes les formules mises en circulation ces dernières semaines, celle qui paraît avoir recueilli l'approbation des militants unitaires eux-mêmes.

A cet effet, le Comité Confédéral National reprenant les termes de la résolution votée par la Fédération Confédérée des Services Publics à son Congrès de Nice, et les faisant passer sur le plan pratique, arrête les modalités suivantes :

a) Assemblée générale de fusion des syndicats confédérés et unitaires de la même profession, élection des bureaux et conseils syndicaux nouveaux dans toute la France et les colonies dans la semaine du 28 octobre au 4 novembre.

b) Congrès fédéraux enregistrant les fusions corporatives pour arrêter le programme de revendications professionnelles et nommer les organes de la direction fédérale dans la semaine du 25 novembre au 2 décembre.

c) Dans la semaine de Noël, 13^e anniversaire de la division ouvrière, organisation du Congrès extraordinaire de la C.G.T. pour consacrer les fusions réalisées et déterminer l'orientation de la Confédération de même que pour composer les organismes de direction générale.

d) Le 30 décembre se réuniront les assises d'Unions départementales pour désigner les organismes de direction.

Le Comité Confédéral National propose au Comité Confédéral National Unitaire de désigner une délégation qui rentrera immédiatement en contact avec sa propre délégation afin de discuter la manière dont les instructions aux syndicats respectifs seront simultanément transmises dès que les représentants de la C.G.T.U. auront donné leur accord sur les principes suivants et les moyens d'en assurer le respect par les parties contractantes :

a) Indépendance absolue et totale du mouvement syndical vis-à-vis des partis politiques, des fractions et des sectes ainsi que de tous les gouvernements ;

b) Démocratie syndicale à tous les échelons de l'organisation et respect absolu des décisions prises à la majorité des voix par les organismes délibérants réguliers ;

c) De manière à sauvegarder l'indépendance du mouvement syndical et assurer le jeu régulier de la démocratie syndicale, le syndicat n'aura à connaître que le syndiqué. Le syndicat ne saurait admettre en effet en aucune manière qu'une catégorie de syndiqués soit infériorisée dans l'expression de sa pensée et de son action par l'existence de « coalitions » de syndiqués à l'intérieur des syndicats.

Afin de maintenir intacte l'unité reconstituée, le Comité Confédéral National, en rappelant que l'unité organique a été brisée par le travail et la cristallisation des groupements de tendances, ne saurait admettre la reconnaissance implicite des « fractions », « minorités » ou tous autres groupements intérieurs par le canal d'une clause statutaire portant droit de représentation proportionnelle des minorités. Chaque syndicat, fédération, union, ou congrès confédéral détermineront souverainement la place qui pourrait éventuellement être faite aux différents courants d'idées qui se manifesteront dans leurs assemblées délibérantes.

Sur ces bases, le C.C.N., dans sa ferme volonté de ne laisser subsister aucun obstacle pouvant gêner la réalisation de l'Unité syndicale, habilite sa délégation pour proposer à la C.G.T.U. la désignation d'une délégation qui pourra contrôler avec la C.G.T. les opérations d'organisation de son Congrès extraordinaire d'unités.

Convaincu que le Comité Confédéral National Unitaire appréciera mieux que par le passé ses efforts de conciliation, le Comité Confédéral National attend sa réponse, et avec lui la classe ouvrière organisée.

Assez de misère : du travail et du pain

Lundi 19 novembre, 4.000 travailleurs de Haute Moselle, parmi lesquels on remarquait un nombre important de femmes « rangées en bon ordre derrière les emblèmes syndicaux », ont marché sur Nancy au cri de : « du travail et du pain. »

« Depuis 1930, dit le Réveil Ouvrier, la classe ouvrière de la Haute-Moselle est frappée par la crise. Bien loin de s'améliorer, la situation ne fait que d'empirer. Voilà quatre ans que le personnel des usines fait 32 heures par semaine. Depuis quelque temps, un chantier n'en fait plus que seize.

« A la diminution du temps de travail s'est ajoutée la diminution des salaires. Par trois fois, ils ont été réduits, de 6 %, de 10 %, et enfin, ces jours derniers, de nouveau de 10 %.

« Par contre, le dividende a été porté de 30 à 40 francs. »

La marche vers l'unité syndicale

Les fusions de réseaux chez les cheminots

Après le congrès de fusion des Cheminots du Midi, ce sont les Unions confédérée et unitaire du P.-O. qui convoquent leur congrès d'unification pour le 9 décembre à Tours, qui consacra, dit-on, la fusion de 66 syndicats unitaires et 96 syndicats confédérés.

Egalement, le bureau de l'Union des Syndicats du réseau P.-L.-M., prenant acte que 120 syndicats unitaires, confédérés et autonomes mécaniciens et chauffeurs, et à ce jour fusionnés, a décidé que le congrès de fusion des syndicats du réseau P.-L.-M. aura lieu dimanche 16 décembre, à Lyon, à la nouvelle Bourse du Travail, place Guichard.

Le réseau du chemin de fer de ceinture est convoqué pour réaliser sa fusion le 23 décembre, à Paris.

Signalons qu'aux réseaux du Midi et du P.-L.-M. les « syndicats uniques », c'est-à-dire ceux n'appartenant à aucune C.G.T., avaient ou ont les mêmes droits de représentation aux congrès de fusion, les Unions confédérée et unitaire du P.-O. ont décidé que les syndiqués uniques devront, avant le congrès, adhérer à leur choix à l'une ou l'autre fédération pour avoir droit de représentation régulière au congrès. Sans quoi, ils n'y seront admis qu'à titre auditif.

Contre cette décision s'élèvent un certain nombre « d'unitaires » qui ne veulent pas avoir à choisir entre les deux C.G.T. et rester autonomes jusqu'à la fusion confédérale. En particulier, le syndicat des ateliers et dépôt de Vitry adresse une protestation dans ce sens à tous les syndicats du réseau.

**

Les cheminots de Nanterre et l'unité

Par un ordre du jour de leur assemblée du 13 novembre, les cheminots confédérés de Nanterre déclarent approuver l'unité d'action réalisée par les deux fédérations ; ils approuvent également la constitution d'un Comité local de coordination, mais déclarent que cette mesure provisoire et d'une durée limitée, ne saurait dépasser fin décembre, estimant qu'à ce moment-là l'unité peut et doit être réalisée.

Ils désapprouvent en conséquence la position prise par l'Union des Syndicats de l'Etat qui semble ne pas vouloir participer au rapprochement des deux organisations.

**

Dans l'Enseignement de la Vendée

Les deux délégations du S. N. et du S. U. de l'Enseignement de la Vendée réunies à La Roche sur Yon, le 4 octobre 1934, ont décidé le principe de la fusion des deux Syndicats de l'enseignement primaire de Vendée par un Congrès d'Unité qui aura lieu sur les bases suivantes :

- 1° Indépendance totale du mouvement syndical ;
- 2° Obéissance à la loi de la majorité ;
- 3° Liberté absolue d'opinion et d'expression.
- 4° Consultation de tous les syndiqués en A. G. ou par referendum suivant statuts établis en commun ;

5^o Programme minimum :

L'élection du C.S.D., après l'unité réalisée, aura lieu sur la base de la représentation proportionnelle.

1 délégué du Syndicat au Comité consultatif serait choisi parmi les camarades unitaires;

En attendant l'unité complète :

1^o Présentation en commun d'un ordre du jour aux conférences pédagogiques; 2^o Action commune; 3^o Un C.S.D. élargi, comprenant des confédérés et unitaires (proportionnellement au nombre d'adhérents de chaque groupement) coordonnera l'action commune actuelle et future.

A l'issue de la réunion, le télégramme suivant a été adressé à la C.G.T. et à la C.G.T.U. :

« Comité Unité deux Syndicats Instituteurs Vendée réuni Roche-sur-Yon, insiste C.G.T. - C.G.T.U. pour fusion totale. » — MÉTAY, S.N.; RETAIL, S.U.

*
****Pourquoi ne pas revenir à la formule de 1927 ?**

Reportons-nous 8 ans en arrière. En janvier 1927, la C.G.T.U. avait proposé à la C.G.T. « la fusion générale par la base de toutes les organisations unitaires et confédérées ».

Les dirigeants de la C.G.T. avaient refusé en disant que les syndiqués unitaires n'avaient qu'à rentrer dans les syndicats confédérés.

Au début d'avril 1927, la C.G.T.U. fit connaître à la C.G.T. qu'elle était prête à envisager la rentrée en bloc des syndiqués unitaires dans les organisations confédérées.

Elle ajoutait que tous les militants de la C.G.T.U., sans distinction étaient « PRÊTS A REPRENDRE LEUR PLACE DANS LE RANG ». La C.G.T.U. ne demandait, en échange, que les garanties suivantes :

1^o Admission dans les organisations confédérées, avec tous leurs droits, de tous les syndiqués unitaires, sans exception ;

2^o Liberté d'opinion et de critique au sein des syndicats ;

3^o Abrogation des résolutions d'exclusion pour délit d'opinion ou de tendance ;

4^o Reconnaissance de la souveraineté des Assemblées syndicales et congrès ;

5^o Echange gratuit des cartes syndicales à jour ;

6^o Convocation des assemblées générales des syndicats confédérés 45 jours au plus tard avant la rentrée des syndiqués unitaires dans leur sein.

Ces garanties accordées, la C.G.T.U. devait « réunir un congrès extraordinaire des syndicats unitaires, qui aurait décidé la rentrée en bloc de leurs adhérents dans la C.G.T. avant son Congrès de juillet. »

En 1934, alors que la C.G.T. lui accorde plus qu'elle ne demandait, il y a huit ans, la C.G.T.U. se garde bien de revenir à sa proposition de 1927. Pourquoi ?...

V. D.

(Bulletin des Instituteurs du Finistère).

Ce que la C. G. T. devrait faire

Jusqu'à ce jour, les antifascistes luttent séparément, ce qui divise les forces. Il faut que cette situation cesse.

La Confédération Générale du Travail, qui est une grande force morale, devrait prendre l'initiative d'un grand rassemblement des masses laborieuses antifascistes. Si une telle initiative était prise par la C.G.T., il est hors de doute que les partis: socialiste, communiste, pupiste, les radicaux Camille-Pelletan y donneraient leur adhésion. La Ligue des Droits de l'Homme, le Front social viendraient grossir nos rangs. Un grand nombre d'antifascistes qui n'adhèrent à aucun groupement nous seraient acquis. A notre avis, l'enthousiasme serait tel qu'il serait possible de constituer des groupements antifascistes dans tous les arrondissements de Paris, dans toutes les villes de banlieue et de province, dans la plupart des communes de France. (Le Gazier de Banlieue, Nov. 1934).

FAITS ET DOCUMENTS**Les déclarations de M. Archimbaud**

Nous croyons nécessaire de reproduire, d'après le *Journal Officiel*, les déclarations de M. Archimbaud, rapporteur du budget de la guerre, à la séance de la Chambre, le 23 novembre, relativement à l'alliance entre la France capitaliste et la Russie soviétique. Comme on le verra, ces déclarations sont très nettes et le but poursuivi est non moins clair :

M. Léon ARCHIMBAUD. — « Laisser croire que M. Hitler applique strictement le traité de Versailles serait mal servir la cause de la paix.

D'ailleurs, depuis longtemps — et je tiens à le constater — les journaux soviétiques nous ont alertés. Ce sont eux, les premiers, qui nous ont signalé les armements de l'Allemagne.

Nous n'avons pas, ici, à faire de politique extérieure, quoique MM. d'Andigné, Planche et Chouffet nous y aient invités la nuit dernière.

Cependant, si nous considérons l'état de l'Europe, nous sommes obligés de constater que M. Hitler, depuis son arrivée au pouvoir, a essayé de dresser contre l'Union des républiques soviétiques les adversaires de la Russie, la Pologne d'abord, le Japon ensuite.

La Russie et la France, comprenant que la paix était menacée, ont voulu garantir leur sécurité. Y a-t-il entre ces deux grandes nations un traité militaire ou simplement une union étroite ? Il est indéniable que cette entente existe. C'est une entente définie, et il ne m'appartient pas de dire si cette entente, cette union est une alliance. Le Gouvernement seul pourrait le dire.

Je crois qu'il est utile cependant de constater qu'à l'époque où nous sommes, c'est seule l'union définie et l'entente complète entre la France et la Russie, qui stabilisent l'Europe et assurent la paix.

Pour garantir sa sécurité, la Russie a une armée considérable, bien équipée, bien instruite, qu'elle offre à la France en cas de conflit avec l'Allemagne.

Un certain nombre de Français se sont émus de cette union, de cette entente avec la Russie, parce que le gouvernement russe n'est pas celui qui plaît à la grande majorité d'entre nous.

Je me permets de leur faire remarquer qu'il y a eu un grand Français, un grand ministre, qui s'appelait Richelieu, et qu'à cette époque l'ennemi héréditaire de la France était la maison d'Autriche. Les ennemis héréditaires changent, d'ailleurs, à peu près tous les cinquante ans. Richelieu, comprenant que les grands adversaires de la maison d'Autriche étaient les princes protestants d'Allemagne, quoique cardinal, fait alliance avec ces protestants contre la maison d'Autriche.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que la France dite bourgeoise fasse alliance en ce moment avec l'Union des républiques socialistes soviétiques. Avant tout, nous voyons la sécurité de notre pays, la tranquillité de l'Europe et l'établissement d'une paix définitive et complète. (Applaudissements).

M. Arthur RAMETTE. — L'Union des républiques socialistes soviétiques est la seule force de paix dans le monde.

M. le rapporteur. — C'est ce que je viens de dire. Nous nous en réjouissons, doublement. D'abord, en notre qualité de Français, puisque cette union étroite et cette entente définie nous assurent notre sécurité. Ensuite, parce que c'est le seul moyen, à l'heure présente, de stabiliser l'Europe et d'assurer la paix.

Certes, nous regrettons tous que vingt ans après la déclaration de guerre, seize ans après la signature du traité de Versailles, et malgré la Société des nations, malgré le pacte à quatre, malgré la conférence du désarmement, nous en soyons réduits encore à la vieille politique de l'équilibre européen de 1894, année au cours de laquelle les marins russes, conduits par l'amiral Avellane, ont débarqué à Toulon. (Mouvements divers).

Contrôlez ! En octobre dernier, le communiqué que
Contrôlez !.. voici a été publié dans un bas de page
du Populaire et du Peuple :

La Commission Exécutive Fédérale des Cuir et Peaux qui ne veut pas laisser s'accréditer le bruit qu'elle couvre les actes d'indélicatesse très graves accomplis par l'ex-secrétaire Marius Roux, porte à la connaissance de toutes les organisations que le Comité National des Cuir et Peaux du 30 septembre dernier l'a exclu de la Fédération et lui a retiré tous les mandats qu'il détenait au nom de la Fédération.

Nous croyons savoir que les détournements de Roux au préjudice de la Fédération confédérée des Cuir et Peaux atteignent une très forte somme : la caisse fédérale aurait été vidée et on parle de 200.000 à 300.000 francs.

Comment cela fut-il possible ? C'est sans doute qu'à la Fédération des Cuir et Peaux il n'y avait, comme dans beaucoup d'organisations, hélas ! une Commission de contrôle que pour la forme. Se réunissait-elle seulement ? Exigeait-elle, lors de ses réunions, la présentation de l'encaisse ? Probablement faisait-elle confiance à Roux... Jusqu'au jour où elle s'est trouvée tout épatée devant le trou.

Quelle que soit la confiance qu'inspire le militant chargé d'une caisse, la Commission de contrôle doit toujours remplir scrupuleusement sa mission. Il n'y a là rien qui puisse choquer le trésorier irréprochable. Au contraire, il en sera le premier satisfait. Et des trous aussi profonds ne se creuseraient pas...

Tant que nous sommes sur ce chapitre, épinglons ici, d'après le *Combat syndicaliste* du 9 novembre, une autre déchéance, moins imprévue celle-là. Voici le texte d'une résolution votée le 3 novembre par le Congrès de la C.G.T.S.R., à propos de Huart :

Prenant acte de la démission de Huart de la C.G.T.S.R., le Congrès lui refuse quitus de son activité pendant qu'il était membre de la C.G.T.S.R., aussi longtemps qu'il n'aura pas justifié l'emploi de la somme de 500 francs qui lui a été avancée, en 1931, pour accomplir une tournée organisée par la Fédération anarchiste du Midi et payer l'amende à laquelle il a été condamné à Saint-Claude. Et passe à l'ordre du jour.

Le Conseil supérieur du Travail et le chômage Le Conseil supérieur du Travail s'est réuni le 20 novembre et a notamment adopté un vœu concernant les « remèdes aux licenciements résultant de progrès techniques ».

En voici un extrait, qui contient une idée intéressante. Dommage que ce ne soit qu'un vœu, et que cela vienne... cinq ans après la rationalisation :

1. Le Conseil Supérieur du Travail émet le vœu que les chefs d'entreprises que la transformation des méthodes de travail, l'installation d'un nouvel outillage, une nouvelle répartition de l'activité de l'entreprise entre les divers établissements en dépendant, en vue d'améliorer l'organisation du travail, mettent dans l'obligation de licencier une partie de leur personnel en fassent la déclaration préalable à l'office départemental de placements, au préfet et à l'inspection du travail.

2. L'employeur est tenu d'aviser son personnel par un avis individuel et l'affichage dans les lieux de travail, des transformations qu'il se propose d'apporter à la condition de son personnel.

3. Le délai imparti aux employeurs pour faire lesdites déclarations est de trois mois précédant la mise en application des nouvelles méthodes de production et de rétribution.

4. Sont tenus à faire lesdites déclarations tous les chefs d'établissement occupant au moins 25 ouvriers ou employés, et qui mettraient en chômage pour cause de transformation de leurs modes de production, un dixième de leur personnel.

5. Est obligatoire la même déclaration pour les établissements dont une partie seulement serait transformée (ate-

liers, bureaux, services divers) comprenant un personnel de plus de 25 travailleurs, même si la mesure ne représente pas 10 p. 100 du personnel total de l'établissement.

6. Toute entreprise ayant licencié une fraction de son personnel dans les conditions susdites, est tenue d'acquitter, pendant un délai de trois mois la moitié de la contribution de l'indemnité de chômage payée à l'ouvrier par les pouvoirs publics.

La féodalité financière aux colonies Nous empruntons au début d'un article des *Annales d'histoire économique et sociale* sur « la concentration des entreprises dans la mise en valeur du Congo belge », les lignes qu'on va lire. Ajoutons qu'au Maroc la situation de la Banque de Paris et des Pays-Bas est presque comparable à celle de la Société Générale de Belgique au Congo belge.

La concentration capitaliste a revêtu au Congo belge, après la guerre, une importance considérable. En fait, une seule banque, la Société Générale, à la suite de sa fusion avec une banque d'affaires, la Banque d'outre-mer, et grâce à son influence prépondérante sur le marché des capitaux, est parvenue à exercer, par l'intermédiaire d'environ 65 compagnies filiales, un monopole de fait qui s'étend à plusieurs branches de l'activité coloniale : transports par mer, fer, air et voie fluviale, mines de métaux non ferreux et force motrice. Par le régime des concessions, cette influence s'étend, du point de vue agricole et pastoral, sur des provinces entières. Directement ou indirectement, la Société Générale détient des dizaines de millions d'hectares, emploie la plus grande partie de la population indigène prolétarisée, vit en rapports constants avec l'Etat, dans un régime d'économie mixte qui a soulevé de graves objections de principe et de fait.

CORRESPONDANCE

Mes excuses pour entretenir encore nos lecteurs d'une question tout à fait secondaire, mais il me faut rectifier une erreur involontaire que j'ai commise.

J'avais dit dans le dernier numéro que M. Duboin n'avait pas répondu à la lettre où je lui demandais des précisions sur les « tortures » que j'avais fait subir à ses textes, et les « dénaturations » que j'avais apportées à sa pensée.

Or, au moment même où ce numéro paraissait, je recevais la lettre suivante qu'on avait tardé à me faire suivre :

12 Novembre 34.

Monsieur,

Vous êtes beaucoup trop intelligent pour n'avoir pas compris : vous ne pouvez pas admettre qu'un bourgeois, parlant à des bourgeois puisse leur tenir un langage imprégné de la plus pure doctrine communiste.

Quant à la crise que vous vous excusez d'avoir provoqué chez moi, n'ayez aucun remords : c'était une crise d'hilarité, et par le temps qui court...

Agréé, camarade farouche, le salut de

Jacques DUBOIN.

Avec cette lettre, comme sans elle, nous continuerons donc à ignorer en quoi je torture les textes et dénature la pensée.

Mais j'avoue ne pas être assez intelligent pour comprendre que, sous le prétexte qu'on écrit pour des bourgeois — et est-ce bien sûr ? — on entasse erreurs sur erreurs, absurdités sur absurdités. Les physiocrates, Smith, Ricardo étaient aussi des bourgeois, et qui eux, sûrement, n'écrivaient que pour des bourgeois, mais comme ils ne recherchaient que la vérité, ils ont fourni à la critique révolutionnaire toutes ses bases. Car la vérité seule est révolutionnaire.

R. L.

ENTREE NOUS

Nos comptes de novembre

Recettes du mois : Abonnements nouveaux, 480; Ré-abonnements, 3.642,20; Abonnements de soutien, 195; Vente au numéro, 134,87; Souscription, 125. — Total : 4578,07.

Dépenses du mois : Recouvrements, 175; Impression (2 numéros) 2.495,10; Correspondance et frais divers, 286,50; Sur dettes, 3.000; Frais généraux, 102,75. — Total : 6.059,35.

Nous devons 2.633 fr. 40 à notre ancien imprimeur de Cannes. Comme il nous proposait de régler ce compte à 2.000 francs, ce qui nous faisait gagner 633,40, nous avons réalisé l'opération, grâce à une avance de 1.500 fr. que nous aurons remboursée d'ici fin janvier. Nous espérons atteindre la fin de 1934 avec un passif notablement diminué.

Détail de la souscription : Mlle Jouandanne (Seine-et-Oise) 10; Philippon (Cher) 10; Georges Pelletier (Paris) 10; Lafon (Gironde) 10; Duperray (Loire) 10; Lagain (Côtes-du-Nord) 5; Albert Pelletier (Paris) 10; Fradin (Paris) 10; Autuche (Haute-Loire) 10; Gauzy (Gard) 20; Leblanc (Aisne) 10; Mlle Chapotot (Paris) 5.

Abonnements de soutien : Clément-Camus 75; Chambelland 20; Louzon 101.

*
**

Les abonnements nouveaux

Nous avons reçu 22 abonnements nouveaux en novembre, 10 de 3 mois, 6 de 6 mois et 6 d'un an, se répartissant comme suit : Paris, 5; Seine, 3; Algérie, 6; Nord, 1; Basses-Pyrénées, 2; Vienne, 1; Yonne, 1; Haute-Savoie, 1; États-Unis, 1; U.R.S.S., 1.

Au point de vue corporatif, nous avons pu noter au passage 2 chauffeurs de taxi parisiens, 1 cheminot, 1 typographe, 1 métallurgiste, 1 T.C.R.P., 1 gazier, 4 membres de l'enseignement. La corporation d'un certain nombre d'abonnés nous est restée inconnue.

En octobre, nous avons reçu 21 abonnements nouveaux. On le voit, la cadence de notre recrutement ne s'améliore pas.

*
**

L'effort de nos amis

Remercions particulièrement l'ami instituteur des Basses-Pyrénées qui nous a fait 2 abonnés parmi ses collègues et nous en laisse prévoir d'autres, et l'abonné de Philippeville qui nous a fait d'un coup cinq abonnés de 3 mois dans son entourage.

Un camarade des taxis parisiens, lui-même abonné récent, en est à son deuxième abonné nouveau. Crespo nous a envoyé d'Alger un abonnement d'un an.

« J'ai bien reçu — nous écrit notre nouvel abonné de la Creuse — les numéros de propagande que vous m'avez envoyés. Je les ai distribués à des camarades qui, après les avoir lus, les passeront à d'autres. De cette façon, j'espère que d'ici peu vous pourrez compter dans la Creuse quelques abonnés de plus. »

Une lettre d'un camarade de Reims, qu'avait précédé d'ailleurs un abonné instituteur du département, nous annonce une initiative intéressante :

« Je viens de voir des copains de Reims abonnés à la R. P. et ayant appartenu au Comité des « 22 ». Aussi, nous avons décidé de regrouper tous ces éléments et de former dans notre ville un groupe régional des Amis de la Révolution prolétarienne.

Notre but est de former un solide groupe syndicaliste révolutionnaire, décidé à mener la lutte contre la clique

fasciste et à organiser les travailleurs, à les éduquer, car nos réformistes sont d'une incapacité à organiser la lutte contre la réaction !...

» Nous voulons également diffuser de plus en plus la R. P., et le meilleur moyen de la faire connaître à l'ensemble des ouvriers syndiqués est de la vendre au numéro à l'intérieur des syndicats, ou même aux copains des chantiers et des usines, car beaucoup de travailleurs peuvent s'abonner et nous l'achèteraient chaque fois que nous la leur présenterons.

» Aussi, pour pouvoir convoquer nos camarades abonnés de la R. P., je te demande de bien vouloir me faire parvenir la liste des camarades qui nous lisent dans la Marne, l'Aisne et les Ardennes... »

De son côté, notre abonné instituteur nous avait écrit :

« A l'issue de l'assemblée générale du Syndicat Unitaire de l'Enseignement, qui a eu lieu à Châlons-sur-Marne le 11 novembre, il a été décidé de créer un groupe d'abonnés de la R. P. A mon avis, c'est une excellente idée dont le syndicalisme unitaire tirera grand profit... »

Nous espérons que ces deux excellentes initiatives vont être suivies de réalisation, et nous excellerons aussi qu'elles seront imitées dans d'autres centres ouvriers et dans d'autres départements.

Un de nos camarades se livre, à distance, malheureusement, à un effort soutenu parmi les instituteurs de Vendée. Il nous écrit :

« J'ai fait paraître un appel en faveur de la R. P. dans le numéro de novembre du Bulletin Syndical de la Vendée. Aura-t-il du succès ? Je l'espère, car, dans le même numéro, on parle d'un abonnement à la R. P. pris par la section vendéenne du S. N. »

D'un abonné récent de la région roannaise :

« J'avais lu votre revue chez des amis, l'année dernière, mais, à ce moment, je ne partageais pas intégralement le point de vue de la R. P. Depuis, j'ai évolué, et je puis vous dire que je suis entièrement d'accord avec vous. Aussi, je serais heureux de savoir si, dans la région du Roannais, il y a des camarades qui partagent nos convictions de façon à pouvoir nouer des relations. »

Des Basses-Pyrénées à la Marne, d'Algérie à la Vendée, à Paris comme à Roanne, nos amis sont à l'œuvre pour nous recruter de nouveaux lecteurs. Puisse leur exemple décider les passifs à sortir de leur passivité !

Il nous faut, chaque mois, plus de 20 nouveaux abonnés.

La Révolution Proletarienne
est le seul organe
qui publie ses comptes,
tous ses comptes.

Qu'allez-vous faire ?

1 abonné !

1 abonné !

1 abonné !

Le gérant : M. CHAMBELLAND.



COOPÉRATIVE OUVRIÈRE D'IMPRIMERIE.
ÆGITNA, 27, RUE DE CHATEAUDUN, 27
CANNES. — TÉLÉPHONE : 35-59. —

COLLECTIONS DE LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Précis de Géographie Economique

par J. F. HERRABIN
traduit de l'anglais par J. PÉRA

45 Cartes

Prix : 9 Fr.

Ce petit livre a été écrit à l'usage des collèges ouvriers d'Angleterre. C'est proprement une « géographie de classes »... Ce point de vue spécial n'est pas sans donner à cet essai une physionomie assez originale.

LE MUSÉE SOCIAL.

DEUX ANS D'INDOCHINE

Un fleuve de sang


Une brochure

Prix : 1 Fr.

Cette brochure est parfaite.
Andrée VIOLLIS.

Expédiés franco contre un mandat envoyé à notre compte de chèques-postaux :
Révolution Prolétarienne, 54, rue du Château d'Eau, PARIS. Compte N° 734-99. Paris.

“L'Emancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes”

**Vous ne connaissiez pas 
“La Révolution Proletarienne”**

LISEZ LES NUMÉROS

de propagande que nous vous envoyons gratuitement

■

Nous sommes des syndicalistes révolutionnaires, et nous voulons la RENAISSANCE DU SYNDICALISME d'action et d'indépendance qui faisait, avant la guerre, la force de la C. G. T.

Nous voulons l'UNITE SYNDICALE, indispensable contre le fascisme menaçant.

**NI PARLEMENTARISME, NI FASCISME
TOUT LE POUVOIR AUX TRAVAILLEURS !**

Tout le Pouvoir au Syndicat !

Si notre mouvement ne vous intéresse pas, écrivez-nous d'arrêter nos envois.

**S'IL VOUS INTERESSE
Abonnez-vous sans tarder !**

(Conditions d'abonnement en 2^{me} page de la couverture)